

Procès Verbal mot-à-mot

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL de Collombey-Muraz

Du lundi 12 juin 2023 à 19h00 à la
SALLE MULTIACTIVITES, MURAZ

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux :
 - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 13 mars 2023
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 13 mars 2023
4. Informations du Bureau.
5. Rapport sur MobiChablais par la délégation de la Cogest
 - Analyse par la délégation de la Cogest
 - Discussion avec la présence d'un ou des représentants des TPC
6. Comptes 2022
 - Message du Conseil municipal
 - Rapport de la Cogest (réponses aux questions de la Cogest)
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
7. Budget 2023 : compte 6230.3634.30 - demande de crédit supplémentaire du Conseil municipal
 - Message du Conseil municipal
 - Rapport de la Cogest
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
8. Création d'une commission ad hoc pour la validation d'un avenant à la convention de MobiChablais
 - Discussion
 - Vote
 - Constitution de la commission si le vote est accepté
9. Rapport de la commission Ad'hoc pour la modification du règlement en lien avec la prise de PV mot-à-mot
 - Rapport de la Commission Ad'hoc
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
10. Rapport de la commission Ad'hoc pour la modification du règlement des structures pour l'accueil à la journée des enfants de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire
 - Message du Conseil municipal
 - Rapport de la commission Ad'hoc
 - Entrée en matière

- Discussion de détail
- Vote final
- 11. Interpellations :
 - 11.1 Carte journalière dégriffée Commune dès 2024
 - 11.2 Réduction du "Park and Rail" à la gare CFF d'Aigle
- 12. Réponses à diverses interventions
 - 12.1 Réponse au postulat du 5.11.2021, intitulé "limiter la pollution lumineuse par une stratégie "lumineuse" quantitative, accepté en séance du Conseil général du 14 mars 2022
 - 12.2 Réponse au postulat du 31 janvier 2022, intitulé "Sécuriser la route de St-Didier", accepté en séance du Conseil général du 14 mars 2022
 - 12.3 Réponse au postulat du 29 avril 2022, intitulé "Postulat Affichage", accepté en séance du Conseil général du 13 juin 2022
- 13. Informations du Conseil municipal
- 14. Questions
- 15. Divers

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Intervention de Sotillo José: Chers collègues, Conseillères et conseillers généraux, Monsieur le président, Mesdames les conseillères municipales, messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le secrétaire municipal, Messieurs de l'administration, Monsieur le représentant des médias, Messieurs les représentants des TPC Messieurs Praz et Genoud ainsi que Monsieur De Iaco de l'organe de révision, cher public.

Je vous souhaite à toutes et à tous la cordiale bienvenue et j'ouvre la séance du Conseil général du 12 juin 2023. Le Conseil général a été convoqué en date du 24 mai dernier soit dans le délai réglementaire. Les rapports et autres documents ont également été mis à votre disposition dans le délai prévu par le règlement.

Merci aux intervenants, aux commissions et à l'administration pour leur travail, la séance de ce soir et l'ordre du jour proposé par le Bureau ont été publiés sur le site internet de la commune et annoncés aux médias par le secrétariat Municipal. De plus, une information a été publiée sur le panneau d'affichage communal. Je souhaite la bienvenue à David Morisod qui remplace chez Les Verts Florent Morisod qui a présenté sa démission le 7 mai 2022. Je profite pour le remercier pour son engagement en faveur de la collectivité. Merci Monsieur Morisod.

Je dois excuser ce soir: Romain Gex-Fabry, Stéphanie Biolzi, Pascal Schaffhauser, David Gaillard, Nathalie Guinard, Eveline Carron et Lucy Fauquet devrait nous rejoindre d'ici quelques minutes.

Je cède maintenant la parole au Secrétaire Monsieur Brendle, Secrétaire du Conseil général, pour l'appel nominatif des conseillères et conseillers généraux.

Intervention de Brendle Christophe: Bonsoir tout le monde.

Angst Stéphane, Présent.

Arlettaz Pauline, Présente.

Biolzi Stéphanie, Excusée.

Birbaum Thomas, Présent.

Brendle Christophe, Présent.

Bressoud Alain, Présent.

Brunetti Giovanni, Présent.

Carron Eveline, Excusée.

Clivaz Cherryl, Présent.

Iglesias Miguel, Présent.

Dal Molin Gregory, Présent.

Delarze Madeleine, Présente.

Doval Manuel, Présent.

Ecoeur Magali, Présente.

Fauquet Lucie, Présente.

Gaillard David, Excusé.

Gex-Fabry Romain, Excusé.

Gollut Emmanuel, Présent.

Guinnard Nathalie, Excusée.

Hauri Serge, Présent.

Jomini Jonathan, Présent.
Joris Lionel, Présent.
Métrailler Marie, Présente.
Meyer Hervé, Présent.
Morisod Carole, Présente.
Morisod David, Présent.
Nicolas Michael, Présent.
Oberson Patrick, Présent.
Pellegrino Elysa, Présente.
Rudaz Lisa, Présente.
Ruiz Noé, Présent.
Schaffhauser Pascal, Excusé.
Sotillo José, Présent.
Sprutta Emma, Présente.
Tazuila Ngamiak, Présent.
Tissières Isabel, Présente.
Turin Michel, Présent.
Udressy Philippe, Présent.
Vanay Guillaume, Présent.
Vannay Damien, Présent.
Vetter Chantal, Présente.
Vieux Edgar, Présent.
Vuille Côme, Présent.
Zumbach Patrick, Présent.
Zürcher Cédric, Présent.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Brendle. Le quorum est atteint, nous pouvons délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

Intervention de Sotillo José: L'ordre du jour comporte 15 points. Vous l'avez tous reçu, il est actuellement affiché à l'écran, j'espère que vous avez fait un bon repas ce dîner, car il est copieux ce soir. Y'a-t-il une remarque sur l'ordre du jour proposé ? Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Monsieur le président, messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, juste une remarque pour le point 10, c'est-à-dire la décision pour créer une commission ad hoc pour prêter le nouvel avenant MobiChablais. Donc, le groupe PLR souhaiterait le faire passer juste après le point 8, le point compte 2022, le point 5 pardon, non après le crédit supplémentaire, 7 voilà c'est ça merci, je n'ai pas les feuilles, donc le but, ça serait pouvoir tout traiter MobiChablais ce soir car je pense qu'on est pas beaucoup à vouloir continuer après 22 heures, sinon on a la matière pour faire jusqu'à 1 heure du matin.

Donc, je pense, ça serait plus judicieux de pouvoir traiter tout MobiChablais en tous cas avant 22 heures comme ça on a les représentants des TPC qui sont là aussi et ça permettra si on a des questions pour le nouvel avenant MobiChablais de pouvoir les poser directement.

Je pense que c'est une position qui est judicieuse comme ça on traite tout MobiChablais, en tout cas, en première partie de soirée.

Intervention de Sotillo José: Monsieur Birbaum, juste répétez, donc...

Intervention de Birbaum Thomas: Ce serait de le faire passer juste après le crédit supplémentaire MobiChablais.

Intervention de Sotillo José: Donc le point 10, après le point 7 ? Donc ça deviendrait 8 ?

Intervention de Birbaum Thomas: Oui.

Intervention de Sotillo José: Est-ce que quelqu'un dans l'assemblée s'oppose à ce changement à l'ordre du jour, que le point numéro 10 soit présenté au point numéro 8.

Pas d'opposition. Je propose donc de modifier l'ordre du jour et que le point 10 devienne le point numéro 8. Merci Monsieur Birbaum de votre proposition. Je passe donc au point 3, approbation des procès-verbaux.

3. Approbation des procès-verbaux :

Intervention de Sotillo José: S'agissant du procès-verbal mot-à-mot du 13 mars 2023, y a-t-il des remarques ou des propositions de modification ? Ce n'est pas le cas. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot du 13 mars 2023, sont priés de lever la main. Merci.

Ceux qui refusent ? Abstentions ? 1 Abstention.

Le procès verbal mot-à-mot du 13 mars est donc adopté à l'unanimité sauf une abstention.

Scrutateurs, scrutatrices, je vous laisse encore assis en attendant puisque cette soirée risque d'être difficile pour vous. Concernant le procès-verbal décisionnel du 13 mars 2023 y a-t-il des remarques ou des propositions de modification ?

Ce n'est pas le cas. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le procès verbal décisionnel du 13 mars 2023 sont priés de lever la main. Merci.

Y a-t-il un refus ? Abstentions ? Pas d'abstention.

Le procès verbal décisionnel du 13 mars 2023 est donc adopté à l'unanimité. Nous passons au point 4, Informations du Bureau.

4. Informations du Bureau

Intervention de Sotillo José: Je vous sou mets quelques réflexions, tout en sachant que nous sommes deux pouvoirs: Le législatif et l'exécutif et que nous ne pouvons pas travailler l'un sans l'autre. Il est important aujourd'hui pour moi de vous dire que nous sommes ici tous des élus et que nous travaillons pour les presque 10'000 citoyens de notre belle commune. Je suis le premier parfois à faire des erreurs et celles-ci permettent souvent de mieux se reconstruire. Cessons donc nos critiques acerbes qui

amènent plus de négatif qu'autre chose, soyons efficaces, soyons positifs et regardons devant nous, travaillons ensemble pour le bien de notre commune.

Le Bureau s'est réuni le 11 mai 2023 en prévision de la séance de ce soir à cette occasion, nous avons échangé sur quelques points avec le président du Conseil municipal, Monsieur Olivier Turin. Le Bureau a demandé au Conseil municipal de bien vouloir, dans la mesure du possible, lui soumettre les sujets à traiter lors des prochains plenums une semaine avant leur séance et ainsi pouvoir discuter et décider en connaissance de cause.

Avec le Conseil municipal le Bureau a arrêté l'ordre du jour de ce soir. Avec un ordre du jour aussi bien fourni je vous suggère d'être concis dans vos interventions et d'éviter les redondances. Merci.

Je passe au point 5 de l'ordre du jour. Rapport sur MobiChablais par la délégation de la COGEST. Monsieur Joris, rapporteur de la COGEST aujourd'hui en l'absence de Madame Biolzi.

5. Rapport sur MobiChablais par la délégation de la Cogest

Analyse par la délégation de la Cogest

Intervention de Joris Lionel: Lionel Joris pour la COGEST. Rapport de la COGEST sur le service réseau de bus MobiChablais. Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux, nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la COGEST sur le service réseau de bus MobiChablais.

En date du 1er avril 2023. Le Bureau du Conseil général a confié un mandat au président de la Commission de Gestion, Monsieur Stéphan Angst. Le mandat consiste en analyse de la prestation de service communal du réseau de bus MobiChablais exploité par l'entreprise TPC SA. Ce mandat fait suite à plusieurs interventions au Conseil général de différents groupes politiques ainsi qu'un amendement déposé au budget 2023 par le groupe PLR et acceptée par le plenum sur la rubrique bus MobiChablais. La COGEST étant occupée à traiter les comptes 2022 de la commune ainsi que le rapport sur le crédit supplémentaire au budget 2023 pour MobiChablais, elle a décidé de nommer une délégation de 3 commissaires dans les personnes de Thomas Birbaum, Lionel Joris et Cheryl Clivaz pour établir le présent rapport. La délégation a concentré son enquête sur l'exercice comptable 2022 car c'est celui qui a causé le plus de réactions des élus au Conseil général. Je vais sauter certaines parties pour gagner un peu de temps.

Je passe tout de suite à la partie 4: Historique. Avant 2018, plusieurs réseaux de transport public, coexistaient dans le Chablais. Bus d'Aigle, Bus urbain Monthey Collombey-Muraz, lignes car postal, transports scolaires, train, etc. L'agglomération ne disposait pas d'un système interne de transport fusionné, les cadences n'étaient pas assez attractives, une partie importante du territoire n'était pas desservie et des transbordements étaient nécessaires. À la suite d'une étude pour un réseau de bus d'agglomération, les communes d'Aigle Ollon Monthey Collombey-Muraz ont sollicité les TPC afin de développer un réseau de bus sur leur territoire. Les TPC ont répondu à la sollicitation en date du 3 mai 2018. Monthey et Collombey-Muraz ont transféré leur concession aux TPC qui détenaient déjà celle d'Aigle. TPC SA a donc été chargée d'obtenir une concession fédérale pour 10 ans avec début au 9 décembre 2018. Une convention de prestation est signée entre les communes mandantes et l'entreprise mandataire TPC SA, le 19 octobre 2018. En parallèle de cette convention, les 4 communes signent une convention intercommunale de répartition du financement pour le réseau de bus MobiChablais. Une clé de répartition est établie entre les 4 communes. Un avenant numéro un à la convention est signé le 6 décembre 2021. Cette avenant formalise l'intégration des territoires des communes de Bex, Massongex, Troistorrens et Yverne dans le réseau de bus MobiChablais. Il a pour principale modification les

éléments suivants : une nouvelle clé de répartition entre les 8 communes, formalisation du comité de pilotage et création d'un fonds pour le développement financé par les 4 nouvelles communes.

Service de bus MobiChablais concept. Je passe tout de suite au dernier paragraphe. Dans le rapport d'activité 2022 de Moby Chablais, les TPC reconnaissent que le service fourni a connu des erreurs de jeunesse. Il est notamment mentionné que la formation des chauffeurs, les conditions de circulation et la gestion des transports scolaires ont engendré des difficultés. La direction des TPC a également expliqué à la délégation de la COGEST que l'organisation d'un tel réseau de bus avait dû être réalisée en 6 mois en 2018 : planification, engagement des chauffeurs, achat des bus, etc. et que des manquements avaient été inévitables. Cependant, il est à souligner que le taux de réclamation pour mille voyageurs est passé de 1,07 en 2019 à 0,68 en 2022 et que l'extension du réseau est bloquée jusqu'à fin 2024 afin de stabiliser le service et d'améliorer la qualité des prestations.

5.3 Financement cantonal et communal: L'article 11.1 de la convention et de l'avenant prévoit que TPC SA est indemnisé sur les prestations convenues sur la base des coûts et des recettes réelles.

Ainsi, l'indemnisation est fixée annuellement a posteriori le modèle d'indemnisation sur la base des coûts réels prévus dans la convention équilibre donc les comptes de MobiChablais chaque année. Les seules exceptions à l'article 11.1 sont énoncées à l'article 11.2 différents coûts font l'objet de clés de répartition comme par exemple les charges administratives, les dépenses marketing et les coûts de distribution. Le présent article contient également la clause suivante : en cas de variation importante, prévisible entre une position de coûts ou de recettes réelles, le mandataire devra prévenir le mandant dès la connaissance du risque. Les 2 parties pourront alors convenir d'une modification des prestations à fournir pour compenser l'impact de la variation. Concernant le financement cantonal l'avenant a apporté des modifications à l'article 11.1 en reculant le financement, le mode de calcul est extrait ci-après.

Pour ce qui est du subventionnement des cantons de Vaud et du Valais, c'est l'application des lois cantonales en matière de financement du transport urbain. Ensuite pour la charge restante, elle est répartie entre les communes selon la clé suivante : un tiers selon le nombre d'habitants de la commune, 2 tiers selon le nombre d'heures horaires effectuées sur le territoire communal.

Comptabilité analytique de la société, et audit. Une comptabilité analytique de l'entreprise TPC SA est tenue, elle permet la répartition des charges entre les différents centres de coûts MobiChablais et transport ferroviaire, transport régional, voyageurs, excursion, etc. Celle-ci a été présentée à la délégation de la Commission de Gestion lors de la rencontre avec la direction de TPCSA. Des coûts directs sont imputés sur les centres de profit correspondant, par exemple des amortissements directs ou des rétrocessions sur les carburants. Les coûts indirects sont répartis entre les centres de profit de TPC SA via des clés de répartition. Il s'agit, par exemple, des coûts de l'administration, de la planification des chauffeurs, des coûts de véhicules sur les lignes du marketing et de la distribution de la gestion du trafic, etc. Certaines clés de répartition sont définies par la convention d'autres l'ont été selon l'ordonnance fédérale du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires, les comptes, la comptabilité analytique et les clés de répartition sont audités annuellement par l'organe de révision BDOSA ainsi que par l'Office Fédéral des transports. Les comptes, la comptabilité analytique et les clés de répartition étant contrôlés par des experts réviseurs pendant plusieurs semaines, la COGEST n'a ni la compétence ni le temps pour contrôler ces éléments.

Commentaire sur les comptes 2022. Produits commerciaux. Les produits commerciaux se décomposent en 3 catégories Suisse directe, Mobilis et autres. Pour la catégorie Suisse directe, il convient de relever que le transport scolaire des communes de Monthey, Collombey-Muraz et Aigle est assurée par les lignes MobiChablais pour notre commune cela a représenté un coût de 69'000 francs. Pour la catégorie autre. l'achat des billets offerts de Collombey-Muraz représente un montant de 309'000 francs hors TVA, la différence étant le produit des amendes. La COGEST constate que les billets offerts, payés par la

commune de Collombey-Muraz représentent 28% du total des recettes de tout le service MobiChablais pour 2022.

Couverture des coûts par les recettes commerciales. Le taux de couverture actuel se situe à environ 9.5% après discussion avec la direction des TPC, un objectif de 20% est visé. À titre de comparaison, il se situe à plus de 30% pour les réseaux urbains en raison de l'étalement de la desserte des lignes MobiChablais est à considérer comme un réseau régional plutôt qu'urbain, ce qui justifie un objectif de taux de couverture d'environ 20%.

Subventions cantonales Vaud-Valais. Les subventions des cantons de Vaud et du Valais reposent sur des bases légales, la répartition entre les 2 cantons, 39.3% pour le canton de Vaud, 60.7 pour le canton du Valais a été calculée en fonction des km.

Le canton de Vaud subventionne à hauteur de 12,5%, le coût brut sans les amortissements et les intérêts qui, eux, sont couverts à hauteur de 50%, une part de la réduction de la déduction de l'impôt préalable doit aussi être prise en considération. La subvention totale du canton de Vaud se monte ainsi à 770'000 francs pour 2022 le canton du Valais subventionne à hauteur de 30% le coût net, la subvention totale du canton du Valais se monte ainsi à 2.01 Mio. francs pour 2022.

L'indemnité communale après déduction des subventions cantonales, le coût total à charge des 8 communes mandantes s'élève à 8,27 millions répartis selon la clé définie dans l'avenant, la part de Collombey-Muraz est de 19,2% se montant ainsi à 1,59 millions.

Motif de l'augmentation entre les comptes et le budget. Un budget 2022 actualisé de MobiChablais a été présenté au COPIL le 16 novembre 2021 la part pour Collombey-Muraz était de 1.36 millions. Etant donné que le budget communal 2022 est préparé durant l'été 2021 le budget MobiChablais actualisé est fourni beaucoup trop tard. Les communes ne peuvent donc pas l'implémenter dans leur processus budgétaire ordinaire. Il est à relever que la COGEST aurait pu proposer un amendement au Conseil général de décembre 2021 pour tenir compte de cette hausse de l'indemnité communale si elle avait été informée par le Conseil municipal. Or elle ne l'a pas été.

En 2022, l'indemnité de Collombey-Muraz a ainsi été budgétée à hauteur de 1.1 million établie sur les coûts 2020 et sur le budget 2021. L'indemnité finale s'est élevée à 1.59 millions. La COGEST relève que les rubriques entre budget 2022 version juin 2021 et compte 2022 ont subi des modifications importantes : regroupement de rubriques, nouvelle dénomination, changement d'imputation. Il est donc complexe d'avoir une vision claire des dépassements et leurs motifs. L'écart entre le budget et les comptes du montant total du service peut notamment s'expliquer de la manière suivante: sur le budget 2022 fourni en juin 2021 le coût kilométrique était inscrit à 1 franc 55, ça prend en compte le carburant, les frais d'entretien et les amortissements. Sur les comptes 2022 ce même coût kilométrique s'élève à 1 franc 89, soit une hausse de 22%. De plus, les km parcourus sont également en augmentation par rapport au budget.

Suite à l'audit de l'OFT, les coûts de planification ont été imputés sur Moby Chablais pour 336'000 francs et enfin le budget 2022 de juin 2021 à la différence des comptes 2022 ne comprenait pas les rubriques suivantes : frais d'administration, frais de gestion du trafic, autres charges. Ces augmentations ont pour conséquence une augmentation des indemnités des communes participantes selon les pourcentages fixés dans la convention. Pourtant, lors de l'extension de la desserte de MobiChablais aux communes de Massongex, Troistorrens, Bex, Yverne, une variation de l'indemnité de plus ou moins 5% avait été articulée par les TPC aux 4 communes fondatrices. De plus, l'augmentation du coût global de la prestation par l'extension du réseau sur une nouvelle commune aurait dû être compensée par la diminution de la cote part de ces communes fondatrices par exemple pour Collombey-Muraz cette part est ainsi passée de 25% à 19,2%. Cependant, comme mentionnée ci-dessus, l'augmentation du coût consécutif à l'extension des lignes a été mal évaluée par TPC SA pour des facteurs externes et internes

aux mandataires. Soulignons également que l'écart de l'indemnité communale compte 2021 budget 2021 était déjà en dépassement de 24%.

Cas particulier de la gratuité des billets offerts par la commune. En décembre 2021 dans le cadre d'une discussion sur un amendement visant à réduire le montant budgété pour 2022 pour les billets offerts, un représentant du Conseil communal nous avait tenu certains propos, je vous laisse les lire, je vais éviter de relire ça. Cette affirmation n'était pas correcte au vu des éléments analysés dans le cadre de ce présent rapport. En effet, le fait que la commune de Collombey Murat offre les billets pour sa population fait augmenter les recettes commerciales du service MobiChablais. Or, certains coûts de TPC SA, par exemple la distribution et le marketing sont répartis en fonction des recettes des différents centres de profit. Ainsi, offrir des billets augmente les recettes commerciales, ce qui augmente proportionnellement les coûts répartis sur MobiChablais, ce qui augmente la facture finale à charge des mandants et donc de la commune de Collombey-Muraz.

Dès 2023 un nouveau système de carte à puce subventionné par la commune permet de décompter le nombre exact de courses effectuées, évitant ainsi à la commune de subventionner des billets non utilisés.

7 Gouvernance des communes

7.1 Organisation et composition

Un Comité de pilotage intercommunal (ci-après Copil) est instauré par les communes signataires de la convention pour faire office d'interlocuteur de première instance avec TPC SA (art. 1.2 paragraphe 2 de la convention). Le Copil regroupe un Conseiller de l'exécutif de chaque commune. Des séances ont lieu entre le Copil et TPC SA. En 2021, il y a eu 3 séances pour lesquelles les présentations Powerpoint des TPC font office de PV, il n'y a donc pas de trace de discussions au sein du Copil. En 2022, il y a eu 5 séances, un PV annexe a été tenu avec les réactions et discussions au sein du Copil. La délégation de la Cogest a pu consulter les PV de 2022.

7.2 Séances Copil- TPC SA

Juin 2021 : présentation de l'extension du réseau. Durant cette séance, un bilan 2020 ainsi que les perspectives pour 2021 sont établies. L'extension du réseau vers les nouvelles communes de Bex, Yverne, Massongex et Troistorrens est présentée. Les nouvelles clés de répartition intercommunale sont établies, avec la part de 19.2% pour Collombey-Muraz. Une première estimation des coûts pour Collombey-Muraz est donnée : CHF 1.2 mio. Pourtant, de manière peu compréhensible pour la Cogest, le Conseil municipal a inscrit CHF 1.1 mio au budget 2022.

Octobre 2021: Il est annoncé que le budget définitif des TPC a été arrêté. Ainsi le Copil est informé que les coûts 2022 présentés dans l'offre de juin 2021 vont augmenter. Une séance est agendée pour novembre 2021.

Novembre 2021: Un budget actualisé est présenté au Copil. Le coût pour les communes à indemniser s'élève à CHF 9.5 mios au lieu de CHF 8.4 mios présenté en juin 2021. Pour Collombey-Muraz, cela passe de CHF 1.2 mio (juin 2021) à CHF 1.36 mio (novembre 2021). Pour rappel, le montant voté au budget 2022 est de CHF 1.1 mio (décembre 2021).

Je passe à juin 2022. La commune d'Aigle demande un rapport d'activité de MobiChablais détaillé sur les 4 dernières années. Plusieurs projets opérationnels ont pris du retard: carte électronique, stratégie de développement, transmission de documents, etc. TPC SA reconnaît des problèmes d'effectif et que la qualité voulue n'est pas présente. Son directeur souhaite « stabiliser et renforcer la situation actuelle ». « Les extensions de MobiChablais doivent être décalées dans le temps ». Le responsable développement des TPC mentionne des contacts avec les communes de Vouvry et St-Maurice et les cantons de Vaud et du Valais pour des lignes intercantionales. Le Copil valide néanmoins le statut quo pour les communes partenaires pour 2024. Une enquête générale de satisfaction via un sondage de la population est

proposée par la commune d'Aigle. Compte tenu du coût onéreux de celle-ci, il est proposé de la reporter. La représentante de Collombey-Muraz demande d'avoir des chiffres et statistiques à présenter aux élus communaux.

Octobre 2022:

TPC SA annonce que les chiffres relatifs au budget envoyés dans la présentation au Copil ne sont pas fiables. Le budget général des TPC n'est pas encore établi, aussi la répartition entre secteurs de l'entreprise n'est pas définitive. Il y a plus d'heures dans MobiChablais que ce qui avait été projeté, il faut donc contrôler la répartition entre ligne urbaine et secteur TRV. De plus, l'Office fédéral des transports demande de sortir l'administration de la partie planification à la suite d'un audit. Cela entraîne des changements d'imputation et une répartition différente entre les secteurs (ch. 5.4), avec des coûts en hausse. Le secrétaire municipal de Collombey-Muraz « exprime un vrai mécontentement ». Les représentants d'Aigle et Ollon demandent de maîtriser la hausse des coûts. Le directeur de TPC SA annonce une phase de stabilisation de l'entreprise.

Novembre 2022. La séance est largement consacrée aux prévisions pour 2022 et budget 2023 une erreur d'affectation des charges sur les différentes lignes de l'entreprise a pu être décelée. Néanmoins, il y aura quand même une augmentation du fait du renchérissement, d'une petite marche sécuritaire et des frais supplémentaires liés à la mise en place d'un arrêt fixe en gare de Bex.

Décembre 2022. Le vice-président de la commune de Collombey-Muraz présente de manière complète l'insatisfaction du Conseil général suite à la séance de décembre 2022 : hausse des coûts, retard dans la carte à puce, différentes tarifications, etc. Dans les législatifs des communes mandantes, des amendements pour limiter la hausse au budget 2023 ont été déposés, certains acceptés comme à Collombey-Muraz et Aigle, d'autres refusés à Bexet Massongex. Dans les législatifs concernés, la hausse des coûts a été critiquée négativement. Le Copil prend les décisions suivantes : 1 Maintenir l'offre 2. Geler le développement du réseau 3. Réviser le processus budgétaire en présentant en juin les chiffres des trois premiers mois de l'année afin de permettre aux communes de construire leur budget 4. Proposer le produit incitatif actuellement testé à Collombey-Muraz. Il est proposé de présenter le rapport d'activités de MobiChablais aux Conseils généraux qui le désirent.

Chapitre 7.3 Commentaires de la COGEST.

Pour 2021 et les années précédentes, aucun PV n'a été tenu, la présentation de TPC SA faisant office de PV. Dès 2022, un PV est tenu. La Cogest demande qu'un PV soit dorénavant systématiquement tenu pour les séances intercommunales. La Cogest prend note que le Copil a été aussi surpris que les élus du Conseil général de voir de telles différences entre les comptes et les budgets. Pour rappel, le budget de MobiChablais est établi avant le début de l'année et les prévisions sont mises à jour en cours d'année, ainsi c'est en cours d'année que le Copil a appris que les coûts seraient fortement en hausse. Même si des explications ont été apportées telles que renchérissement, achat en urgence de trente véhicules d'occasion, carburant, audit de l'OFT, changement dans les imputations, la Cogest estime qu'une telle situation ne doit pas se produire. Les coûts doivent être constamment sous contrôle. Il est à relever que les TPC ont fait mention qu'en cas de dépassement financier sur un exercice, il est possible de rattraper sur le suivant en diminuant l'offre. Cette possibilité n'a, à notre connaissance, pas été utilisée. Pour la délégation, les propos rapportés dans les PV 2022 prouvent que c'est le mandataire (soit TPC SA) qui étudiait l'extension du réseau à d'autres communes au per semestre 2022, et non pas le Copil. Pour la Cogest, c'était pourtant le rôle du Copil d'avoir ces contacts avec les communes environnantes. L'impression donnée est que pendant que les TPC cherchaient à développer le réseau et reprendre des lignes de bus à d'autres concessionnaires, les communes se contentaient de payer les factures et de recueillir les plaintes des usagers. Le Copil a haussé le ton quand la séance d'octobre 2022 a révélé des chiffres non fiables et des coûts en forte augmentation. TPC SA a agi de manière transparente et a informé régulièrement le Copil lorsque les coûts ont dépassé les montants budgétés. Ils ont également

proposé de réduire l'offre pour réduire les dépassements, solution non retenue par le Copil. La Cogest regrette que le Copil n'a pas pris de mesures plus vigoureuses pour réduire le dérapage budgétaire quand ils ont été informés des dépassements, ceci dès octobre 2021. Si la Cogest peut comprendre que dans la gestion d'un service public, les coûts peuvent dépasser les montants budgétés, des dérapages financiers d'une telle importance ne sont pas acceptables pour la Cogest et le Copil aurait dû prendre des mesures visant à respecter les budgets votés par les législatifs communaux des marchés publics.

8. Procédure des marchés publics

L'octroi du mandat de développement d'un réseau de bus d'agglomération sur le territoire de plusieurs communes n'a pas fait l'objet d'une procédure de marché public en 2018. A la question de savoir si la signature d'une nouvelle offre pour les années 2024 à 2028 est soumise à la procédure de marché public la COGEST n'a pas de réponse à apporter. La COGEST souhaite que le Copil étudie si la nouvelle offre doit être soumise aux marchés publics, les valeurs seuils de la prestation de service étant dépassées.

9. Compétence du Conseil général

9.1 La convention de 2018 et avenant 2021

A la suite de l'acceptation d'un amendement du groupe PLR au budget 2023 réduisant l'indemnité communale à MobiChablais le Conseil municipal a écrit au service valaisan des affaires intérieures et communales pour prendre position sur l'admissibilité et la légalité de l'amendement précité en date du 22 décembre 2022. Le Conseil municipal estimait que l'amendement concernait une dépense liée et qu'il était de ce fait non admissible. SAIC rappelle que la convention, la convention intercommunale de répartition et l'avenant ont été approuvés uniquement par le Conseil municipal, le Conseil général ne les ayant jamais approuvés. Comme ces conventions ont une durée de 5 ans, le SAIC considère leurs dépenses comme une nouvelle dépense annuelle et périodique (art. 17 al. 1 let. d LCo). Ainsi, si la dépense annuelle dépasse 1% des recettes brutes du dernier exercice, le Conseil général doit approuver les conventions. Dans les comptes 2017 de la commune de Collombey-Muraz, les recettes brutes s'élevaient à CHF 37.35 millions, le 1% correspondant ainsi à CHF 373'563. Dans le budget 2019, la rubrique « bus d'agglomération/urbain » se situe à CHF 908'000 (montant ayant depuis lors largement augmenté). Ce montant est donc largement supérieur à la limite de CHF 373'563. Le Conseil général était donc compétent pour approuver ces conventions, ce qui n'a pas été le cas ni en 2018, ni en 2021.

9.2 Nouvel avenant 2023

Selon l'art. 12 al. 1 et 3 de la convention, celle-ci prend fin le 10 décembre 2023. Néanmoins, le contrat peut être prolongé de 5 ans, mais le droit n'est pas acquis. Une nouvelle offre (ci-après « nouvel avenant ») pour les années d'horaire 2024 à 2028 doit être soumise au printemps 2022 au mandant (les communes) par le mandataire (TPC SA). A ce jour, soit en mai 2023, la nouvelle offre n'a à notre connaissance toujours pas été soumise. Le mandant peut toujours librement mandater une autre entreprise pour la fourniture de prestations de transport. Cette autre entreprise pourra alors reprendre la concession fédérale, les moyens d'exploitation et les postes de travail de l'ancien mandataire. Par rapport à ce nouvel avenant 2023, le SAIC précise qu'il devra être approuvé par le Conseil général de Collombey-Muraz car il relève de sa compétence par l'art. 17 al.1 let. d LCo. Pour la Cogest, de manière similaire, les autres législatifs valaisans concernés, assemblée primaire ou conseil général, devront aussi le voter.

10 Constats et recommandations

À la suite de ce rapport d'analyse, la Cogest a constaté plusieurs éléments problématiques dans le pilotage du service de bus MobiChablais. Ceux-ci sont résumés en lien avec le numéro de chapitre. 1 Les bases légales cantonales donnant la compétence au Conseil général d'approuver les conventions n'ont pas été respectées (ch. 9.1). 2. Le dépôt de la nouvelle offre pour la prolongation du contrat entre les communes et TPC SA a désormais près d'une année de retard (ch. 9.2). 3. La « gratuité » des billets de

transports sur la commune a bel et bien fait augmenter l'indemnité communale payée par la commune pour MobiChablais, contrairement aux affirmations tenues par le Conseil municipal (ch. 6.3).4. Les représentants du Conseil municipal au Copil avaient l'information que l'indemnité communale de Collombey-Muraz prévue au budget 2022 de la commune était sous-estimée par rapport à la première estimation de juin 2021 (CHF -160k) et encore plus par rapport au budget de novembre 2021 (CHF -260k), et cela près d'un mois avant le vote du budget 2022. Le Conseil général a donc voté une indemnité communale incorrecte (ch. 6.2.5 - 7.2.1). 5. Les représentants de Collombey-Muraz au Copil ont relayé de manière appropriée les préoccupations du Conseil général (ch. 7.2.5 - 7.2.6 - 7.2.8). 6. La hausse des coûts, déjà marquée en 2021, s'est accentuée en 2022 suite à l'extension du réseau et démontre un manque de maîtrise dans les estimations produites par TPC SA (ch. 6.2.5. - 7.2.3).7 . La Cogest constate plusieurs manquements du côté de la gouvernance par le Copil (ch. 7.3). 7. Compte tenu de ces constats, la Cogest propose au Conseil municipal les recommandations suivantes : 1. Respecter les compétences du Conseil général définies par la loi cantonale. 2. Exiger une mise à jour chaque trimestre des prévisions des coûts MobiChablais lors des réunions du Copil.3. Renforcer le contrôle du Copil sur la gestion financière du service MobiChablais, si nécessaire par un accompagnant externe. 4. Soumettre le nouvel avenant 2023 le plus rapidement possible à la commission compétente du Conseil général pour que celle-ci puisse avoir le temps d'émettre son rapport.5. Demander le gel de l'extension du réseau au moins jusqu'au 31 décembre 2025, l'extension étant la cause principale des dépassements de budget.6. En cas de dépassement manifeste du budget, demander au Copil de prendre les mesures nécessaires pour rééquilibrer le budget.

11 Vote final

Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

12 Conclusion et remerciements

La Cogest attend du Conseil municipal qu'il suive ses recommandations, notamment en termes de gouvernance. La Cogest remercie la Municipalité et TPC SA pour la mise à disposition des différents documents ainsi que pour les réponses apportées à ses questions.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Joris. Je profite de remercier la COGEST et en particulier sa délégation par Messieurs Clivaz, Joris et Birbaum pour ce rapport d'analyse menée de manière critique et intéressante sur l'exercice comptable 2022 de MobiChablais.

Avez-vous des questions à poser aux représentants des TPC, Messieurs Grégoire Praz et Christophe Genoud ainsi que Monsieur De Laco, organe de révision. La discussion est ouverte. Monsieur Doval.

Intervention de Doval Manuel: Merci monsieur le président, Mesdames, messieurs les conseillers municipaux Messieurs les représentants des TPC, chers collègues.

Premièrement le groupe PLR tient à remercier la COGEST pour l'énorme travail réalisé en un temps très restreint.

A la lecture des rapports, il s'avère que plusieurs propos tenus ici même lors des précédents pléniums se sont avérés faux. Nous souhaitons donc que les personnes qui prennent la parole ce soir pour répondre à nos questions soient absolument sûre de leurs propos. Revenons très rapidement sur le budget 2022 :

Le PLR constate avec effarement que l'indemnité communale MobiChablais que nous avons voté était incorrecte, pas seulement parce que les coûts ont explosé en cours d'année 2022, mais parce que le Copil savait, en novembre 2021, que l'indemnité était en réalité sous-estimée, et cela largement. Le conseil Municipal n'a rien dit en décembre 2022, ni fait voter un crédit supplémentaire.

- Est-ce une négligence crasse ? une politique de l'autruche ? On hésite entre incompétence ou irresponsabilité.

- Si le Conseil Municipal peut prendre position sur cette remarque c'est volontiers.

Ensuite, c'est important de le rappeler, le PLR n'est pas contre les transports publics, au contraire nous estimons qu'ils sont essentiels, cependant nous sommes contre une mauvaise gestion et à la lecture du rapport nous constatons que la gestion de ce dossier n'est pas très efficace.

Afin de se projeter dans l'avenir, est-ce que l'on sait quand arrivera la communauté tarifaire ? Sans ça nous ne pourrions pas encourager intelligemment et efficacement les gens à prendre les transports publics.

Ensuite, concernant les billets de transport payé par la commune.

Le PLR dénonce depuis plusieurs années, et ce n'est un secret pour personne, un chèque en blanc. Les faits nous donnent raison, encore une fois. Distribuer gratuitement des billets fait peser la charge financière d'utilisateurs déjà captifs sur la collectivité alors que ces personnes peuvent se payer des billets et le font déjà. Le PLR propose depuis des années au budget des amendements pour faire de la promotion, pour attirer des nouveaux clients toujours en vain. Aujourd'hui avec le recul ça aurait sûrement été plus intelligent.

Revenons rapidement sur le rapport de la COGEST. Le PLR suit totalement les recommandations de la Cogest. Chaque trimestre, les coûts doivent être transmis aux conseils municipaux, et dorénavant le Copil doit prendre ses responsabilités et faire preuve de rigueur dans le traitement de ses tâches.

Pour terminer, nous avons plusieurs questions à l'attention des TPC et du Conseil municipal.

1. Une nouvelle offre doit être soumise à l'administration communale pour la période 2024-2028 selon le contrat de convention entre TPC SA et les communes mandantes. Ou en est le projet ?
2. Est-ce que cette nouvelle offre doit être soumise aux marchés publics ?
3. Quelles sont les modifications qui sont prévues ?
4. Quand doit-il être signé ?
5. Tous les législatifs valaisans doivent-ils prendre position dessus ?
6. Vu les constats de la COGEST nous serons attentifs à cet avenant ou nouveau contrat et proposerons les modifications que nous jugerons nécessaires.

Merci beaucoup pour vos réponses et votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Doval pour cette intervention. Le Conseil municipal a été interpellé. Je sais pas si du côté également des TPC vous voulez prendre la parole. Monsieur Turin président, pour répondre à ces premières questions.

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le président, Mesdames et messieurs les conseillers généraux, chers collègues du Conseil municipal, mesdames et messieurs, messieurs les représentants de TPC SA Mesdames et Messieurs de la presse, je profite de ma prise de parole d'abord pour excuser mon collègue vice-président Alexis Turin qui, malheureusement ce soir, n'a pas pu être des nôtres.

Concernant le rapport de la COGEST sur le service de bus MobiChablais.

D'abord vous dire que nous relevons la qualité de votre rapport qui résume bien les difficultés rencontrées lors de la mise en place de ce réseau de transport public d'agglomération. Nous avons bien sûr pris note des 6 recommandations de la COGEST que nous soutenons et qui seront proposées aux autres communes lors du prochain Copil qui aura lieu le 16 juin prochain.

En préambule, je vous annonce que nous sommes évidemment navrés des événements survenus ces derniers mois, liés notamment à notre conflit en lien avec les charges liées et non liées. Nous estimons que notre position était correcte. Avant même la réponse du SAIC et dans un souci d'apaisement, nous

avons décidé de vous soumettre cet amendement concernant le crédit supplémentaire qui sera traité par la suite ce soir. Force est de constater que le SAIC vous a donné raison. Donc nous prenons cet épisode comme une source d'enseignement et lors de situations litigieuses à l'avenir, nous nous engageons à consulter chaque fois que ce sera possible le SAIC en amont, les 3 autres communes partenaires de MobiChablais ont pris connaissance de cet avis du SAIC, bien que certaines le remettent en cause. Elles ont aussi décidé de passer l'avenant à la convention devant leur législatif. La commission que vous allez constituer ce soir et je me permets déjà d'outre-passer ce point et d'aller directement au point prochain, mais c'est un gain de temps puisque je ne reviendrai pas là-dessus par la suite, la commission que vous allez constituer donc, elle pourrait, je reste encore dans des mots du conditionnel, elle pourrait traiter d'une nouvelle convention et non pas uniquement de l'avenant comme décidé par les 4 présidents qui se sont rencontrés. Nous nous sommes rencontrés la semaine passée pour en parler. Cela doit bien sûr encore être accepté par la partie vaudoise de MobiChablais.

Cet amendement, cet avenant pardon ou cette nouvelle convention sera traitée simultanément par les 4 législatifs lors des séances plénières, des législatifs communaux de décembre prochain, qu'ils soient donc des législatifs, de l'ordre des conseils généraux ou des assemblées primaires. Le projet de convention vous sera livré d'ici début septembre, après validation des exécutifs, de sorte que vous aurez le temps d'analyser ce projet et de recevoir des réponses circonstanciées, par exemple, et vous le disiez auparavant par exemple en lien avec la problématique des marchés publics. Concernant ces marchés publics, les TPC et le Copil se sont déjà penchés sur la question. Le transfert de concession n'est pas soumis aux marchés publics selon les TPC et donc les TPC et les communes partenaires sont à l'aise sur la base des avis de droit. Les juristes consultés ont confirmé que le transfert de concession n'est pas soumis aux marchés publics. Néanmoins, bien évidemment, vous le savez, la commission aura bien sûr toute l'aptitude d'examiner ce point dans le cadre de ses travaux.

Et si une deuxième lecture devait être demandée, nous poursuivrons avec les TPC une année supplémentaire. L'an dernier, nous sommes arrivés à la même conclusion que les TPC, malgré les demandes de nouvelles communes d'intégrer le réseau MobiChablais. Nous devons d'abord digérer la croissance, digérer sa croissance et consolider le développement de MobiChablais. Pour information, les propositions du rapport en dernière page ont été d'ores et déjà analysées et souscrites, validées par les présidentes et présidents partenaires des communes valaisannes de MobiChablais. Elles sont donc accueillies favorablement et seront pour certaines discutées aux Copil puis discutées entre présidents des communes partenaires de MobiChablais Vaud-Valais.

L'une des questions qui se posera concernera le Copil et son éventuel renforcement ou alors sa transformation en une commission de délégués des communes, c'est encore ouvert. Il a déjà été discuté de la légitimité d'un Copil, d'un comité de pilotage trop autonome et non assisté d'une personne externe de Conseil. Les règles de fonctionnement seront donc clairement définies et les processus et les fonctionnements administratifs améliorés. Nous avons aussi décidé que le passage au législatif en décembre sera accompagné des budgets prévisionnels de 2024-2026.

Concernant la question du PLR maintenant, alors effectivement vos questions, elles touchaient d'abord au fait que l'indemnité budgétaire, elle avait été votée au budget 2022 alors qu'elle était sous-estimée, bien que celle-ci soit connue du Conseil municipal. Ce n'est pas tout à fait exact. Je vais vous expliquer pourquoi. Nous avons reçu le budget consolidé le 23 février 2022 comme nous n'avions pas d'info suffisamment précise lors de l'élaboration du budget 2022, on a repris les chiffres définitifs 2021. Les informations qui ont été reçues entre l'élaboration du budget 2022 et la séance plénière du budget 2022 restaient floues et elles conservaient un caractère estimatif. Il y avait des marges d'incertitude trop importantes pour que l'on puisse vous communiquer un chiffre plus concret.

Ce n'est pas pour trouver une excuse, on vous a quand même prévenu, mais c'était bien plus tard lors de la séance qui a été consacrée aux comptes 2021 que le chiffre MobiChablais, 2022 serait nettement plus

élevé que celui qui avait été budgété. Pour le budget 2023, cette fois, nous avons reçu le budget le 6 novembre 2022. J'espère que l'explication en tout cas vous convienne.

Une autre question que vous avez posée ce soir, c'est la nouvelle communauté tarifaire Mobilis, quand est-ce qu'elle sera mise en œuvre ? Donc cette nouvelle communauté, elle, a été acceptée avec 2 zones supplémentaires. Si je ne dis pas les choses tout à fait exactement, alors je vous prie Messieurs de me corriger, elle a été acceptée pour 2 zones supplémentaires, 2 zones, dont nous, Collombey-Muraz, nous faisons partie et puis une exception, il n'y a pas Morgins, il n'y a pas Saint-Maurice, c'était la condition pour que cette nouvelle zone, ces nouvelles zones Mobilis, soient mises en place. Donc par rapport au timing, Mobilis entrera en vigueur lors du prochain horaire des TPC, soit le 10 décembre prochain.

J'en profite également puisque vous parliez de la gratuité, respectivement des billets incitatifs, vous savez que nous avons abandonné la gratuité au profit de billets incitatifs, billets qui vont certainement et on en parlait encore l'autre jour avec les autres présidents des communes valaisannes, ça va certainement essayer. Nous étions une commune cobaye. On est très satisfait d'ailleurs du résultat de ces cartes incitatives qui rencontrent leur public. Pour rappel, c'est 30 francs pour 120 courses pour les personnes qui bénéficient d'un abonnement demi-tarif, 40 francs pour 120 courses pour les personnes qui ne bénéficient pas d'un demi-tarif. Actuellement, nous en sommes à 336 cartes distribuées donc vendues ce jour et dont le 65% des usagers qui bénéficient du demi-tarif avec après, des proportions qui sont un peu différentes et on se rend compte que le public est plutôt un public qui va travailler avec ses cartes et pas un public du week-end. Voilà si on prend un peu les statistiques, mais c'est un système qui fonctionne bien. Je pense que les communes qui nous entourent maintenant se rendent compte que c'est un système qui doit aussi être mis en place au niveau de MobiChablais dans son ensemble. Je suis prêt à parier que lors dans l'année 2024, l'ensemble des communes partenaires, du moins du côté valaisan, mettront également en place ce type de service à la population. J'ai fait un peu le tour de la question par rapport aux questions qui étaient posées par Manu Doval. Encore merci de ce rapport qui était à satisfaction du Conseil municipal et des communes partenaires.

Intervention de Sotillo José: Merci monsieur le président. La parole à Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum en mon nom personnel, juste 2 points. Je vais peut-être revenir déjà premièrement sur les remerciements que vous avez faits suite à ce rapport et notamment le fait que les constats, ou en tous cas que les recommandations qu'a fait la Commission de Gestion vous allez les relier plus loin. Donc déjà en mon nom personnel, merci beaucoup.

Sinon, 2 autres points qui m'ont quand même personnellement chiffonné. C'était bien sûr l'indemnité communale. Donc cette subvention qu'en cours d'année, on a vu qu'elle dérapait. Si même vous, vous sentez que les coûts risquent d'être plus élevés que prévus car vous avez quand même basés sur les chiffres 2021, les chiffres que vous aviez prévisionnels sur l'année 2021 pour construire 2022, si vous pouviez quand même nous informer, je pense spécialement à ce poste-là parce qu'on a vu qu'il augmentait très très vite si, par exemple en décembre la Commission de Gestion pouvait dire, on vous a prévu 1,1 millions au compte au budget 2022 MobiChablais mais vu comment ça se passe, ça risque d'être plus élevé si, au mois de décembre, quand on vote le budget, vous pouvez le dire ou par exemple avertir à l'avance la Commission de Gestion, ça nous permettrait également de nous préparer et pas de voir sur les comptes 2022 ou bien en cours d'année 2022 une explosion de ce montant. Donc déjà le premier point. Informez quand vous sentez peut-être qu'un poste est vraiment en train de dérapier.

Un autre point c'est bien sûr ces billets gratuits, on ne va pas y revenir mais peut-être, j'aborde le point au niveau des comptes 2022, c'est qu'on avait prévu 160'000 francs, de tête, au PLR, on avait déposé l'amendement au budget 2022 pour réduire ce point-là. Amendement que vous avez refusé, chers collègues, et les arguments du Conseil municipal c'était « que le montant mis au budget repose sur des

chiffres réels» et on termine 2022 avec une augmentation de juste 100%. Donc, on finit à 333'000 donc on voit que sur cette mesure-là qu'on a eu un dérapage qui était assez important, et j'enchaîne encore vu qu'on a ce point-là de crédit supplémentaire.

Typiquement cela aurait été une mesure qui aurait pu faire l'objet d'un crédit supplémentaire en cours d'année où, au moment où vous apprenez que le budget dérape ou en tout cas qu'on voit que les gens vont beaucoup plus chercher les billets, qu'on commence à les distribuer à ce moment-là faire un Crédit supplémentaire et de venir devant le Conseil général en disant voilà, la rubrique, elle a dépassé le 10%, elle dépasse les 50'000 francs, montant minimum pour demander un crédit supplémentaire, vous avez une obligation légale de le faire et la rubrique n'était pas liée. Donc là typiquement, vous auriez pu demander un crédit supplémentaire en cours d'année 2022 en expliquant que la mesure elle a été acceptée telle quelle par le Conseil général. Le montant ne suffit pas, demandez un crédit supplémentaire pour qu'on puisse au moins rentrer dans nos frais pour éviter de finir à 100% de dépassement. Je prends note qu'on a quand même des coûts qui étaient très élevés sur ce poste-là où il y a des dérapages budgétaires qui étaient importants mais en tout cas pour les billets gratuits la majorité du Conseil général l'a voulu, et bien maintenant c'est à la majorité du Conseil général d'assumer les responsabilités qui vont avec.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Birbaum. Est-ce que Messieurs Praz, Genoud ou De Iaco désirent prendre la parole? Pas spécialement. Est-ce qu'il y a d'autres questions dans l'assemblée? Monsieur Clivaz.

Intervention de Clivaz Cherryl: Cheryl Clivaz pour le parti socialiste. Olivier Turin nous a dit qu'il y avait donc la création de 2 zones Mobilis. Mon intervention elle est par rapport à quand il y a eu la création de la zone mobilis pour Aigle parce qu'il y a eu un renchérissement du prix des billets et ça a même été très loin parce qu'il y a eu des remarques et des plaintes à ce sujet. Et puis il y a même eu un article dans le 24 Heures où on donnait comment faire pour payer moins cher en splittant les trajets. Alors, je ne sais pas avec cette extension déjà, les 2 zones, ça concerne : Monthey Collombey-Muraz les communes de plaine qui sont desservies côté valaisan par MobiChablais?

La deuxième question, c'est-ce que par rapport à la communauté mobilis ce point va être étudié pour pas que les gens qui achètent un billet vont se rendre compte qu'ils le paient plus cher que quand ils le prenaient avant sans que les 2 zones soient intégrées, c'est pour les gens qui se déplacent, par exemple sur Lausanne principalement?

Voilà, alors si les TPC pouvaient nous apporter une réponse à ce sujet ce serait bien merci beaucoup.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Clivaz. Je laisse la parole à Monsieur Praz.

Discussion avec la présence d'un ou des représentants des TPC

Intervention de Praz Grégoire : Monsieur le président, mesdames, messieurs. La question de Mobilis, alors ce n'est pas forcément 2 nouvelles zones, c'est les zones de Aigle, Ollon et Bex qui sont agrandies pour inclure le côté valaisan. Donc, on va essayer de travailler, il y aura une zone supplémentaire pour Troistorrents c'est pour ça qu'on a la 4e zone et puis on a toujours Yverne qui est une zone séparée. Donc on a 5 zones sur le réseau MobiChablais.

Le grand avantage par rapport à ce que vous disiez, celui qui va à Lausanne, il va payer toute zone, une toute zone, ça veut dire qu'il va payer moins cher que le prix actuel, puisque l'on compte douze zones, sauf erreur de tête, et après il n'y a pas plus haut. Donc là il y a un gain. Par contre il y a forcément des

petites différences sur certains trajets qui seront plus chers, d'autres moins chers et ça on sait que dès qu'on change de tarification on aura ces conséquences là. Donc on essaie maintenant de les chiffrer pour le communiquer le plus clairement possible à tout le monde pour vraiment voir où on en est. Mais sur l'ensemble je crois que ça va plutôt être bénéfique à l'ensemble de la population du Chablais.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Praz. D'autres interventions ?

Intervention de Angst Stéphane: Stéphane Angst, Président de la COGEST. Monsieur le président, Mesdames, messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, je ne vais rien rajouter sur ce rapport. Vous avez eu tous les détails les plus importants lors de sa lecture par Lionel. Je vous remercie pour le bon accueil que vous avez réservé à ce rapport et d'avance pour les 2 qui vont suivre.

J'en profite aussi pour remercier les membres de la COGEST pour leur engagement et leur participation à l'élaboration de ces 3 rapports dans un délai express, plus particulièrement à la sous délégation qui a effectué un énorme travail d'analyse pour le rapport MobiChablais. Je tiens à préciser que Thomas Birbaum, membre de cette dernière, se tient à votre disposition si vous avez encore des questions concernant ce dernier. Je remercie aussi le Conseil municipal et toute sa délégation pour leur collaboration et la rapidité de transmission des documents. Merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Angst. Je clos ce point 5 et nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

6. Comptes 2022

Intervention de Sotillo José: Il appartient de par la loi d'approuver les comptes de l'année précédente avant le 30 juin. La procédure est la suivante : le Conseil municipal présente les comptes 2022, puis la COGEST nous fera part de son rapport. Nous passerons ensuite à l'entrée en matière et en cas d'acceptation à la discussion de détail et au vote final. Je passe donc la parole au Conseil municipal pour la présentation des comptes 2022.

Message du Conseil Municipal

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le président, mesdames et messieurs, chers collègues.

Alors que le budget 2022 prévoyait un budget juste équilibré, les comptes 2022 dégagent finalement un résultat bénéficiaire de 4.5 millions de francs, un écart qui s'exprime en grande partie par une hausse des revenus fiscaux de l'ordre de trois-huit millions de francs, tant du point de vue des personnes physiques que celui des personnes morales. Donc, 3 millions résultent de l'encaissement de taxations antérieures mais c'est aussi le résultat d'une excellente maîtrise des charges. On économise en effet près d'1,5 millions de francs sur les charges, ce qui est l'indicateur d'une saine gestion des finances communales. Ces augmentations démontrent que nos contribuables et nos entreprises vont bien et qu'il y a aussi une forte activité économique dans le Chablais et en particulier à Collombey-Muraz. Nous avons pu réaliser quasiment l'ensemble des investissements que nous souhaitions, à savoir un montant global brut de plus de 10 millions de francs et un montant net de 6.4 millions, l'augmentation de la marge d'autofinancement combiné à la baisse des investissements nets qui est dû en partie à des recettes d'investissement supérieure au budget, conduit à un excédent de financement de 2.5 millions au lieu d'une insuffisance budgétée de 5.7 millions. Parmi ces investissements, on relèvera la finalisation de la

nouvelles step qui a été inaugurée le 3 juin passé, la suite de la rénovation des rues clos-novex près-rail mais également des investissements liés aux eaux claires et aux eaux usées, d'où la suite de mon discours en lien avec la problématique qu'on rencontre cette année en lien avec les autofinancés. A noter enfin que la marge d'auto-financement qui a été budgétisée à 3.6 millions, se monte désormais à 8.9 millions, un montant qui est suffisant pour couvrir l'ensemble des investissements réalisés en 2022, je vous le disais et dont le bénéfice a permis de baisser la dette net par habitant de 2'074 à 1'796 francs.

Ceci démontre la volonté du Conseil municipal de prêter un regard attentif à l'évolution de l'endettement de la commune et de baisser l'endettement pour préparer le prochain cycle d'investissements. Notre commune peut donc planifier sa nouvelle phase d'investissement avec sérénité. Bien entendu à ce stade lorsqu'on fait un arrêt sur image, on est fiers. On est contents, satisfaits finalement, on ne sait pas de quoi sera fait le futur raison pour laquelle je prends des précautions et je vous le dis à ce stade.

Le masterplan, Plavaux-Perraire qui inclut la construction du nouveau CO la mise en place d'infrastructures sportives et des cheminements de mobilité peuvent être perçus avec davantage d'objectivité, sans oublier la concrétisation de notre analyse concernant l'amélioration de notre administration et des locaux y relatifs, je ne reviens pas sur l'historique, cette analyse, elle a été initiée le lendemain de l'échec de la votation concernant la fusion avec la commune de Monthey qui nous a amené bien évidemment de façon responsable à planifier notre avenir. Cette planification est comprise dans le plan quadriennal qui vous sera présenté au budget prochain mais aussi dans notre planification à plus long terme que nous tenons à jour semestriellement. Les futurs projets, donc quand je vous parle de planification à plus long terme, c'est une planification à 20 30 35 ans. Certains, diront «sculpture sur nuage», moi, je vous dis : non, il faut être raisonnable, il faut savoir où on va et puis c'est clair qu'après on aura des projets qui vont venir, qui vont finalement changer d'urgence qui vont venir à plus court terme, d'autres qui seront repoussés à plus long terme qu'on n'est à même pas plus ou moins 20% mais l'important, c'est d'avoir une planification à long terme.

Les futurs projets d'investissement actuellement en phase d'analyse et de planification vont bien évidemment nécessiter des moyens importants pour qu'ils se concrétisent mais, pour le moment, les prémices de ces investissements futurs sont constitués d'étude, études, études encore qui peuvent paraître trop nombreuses pour certaines et certains mais des études sont nécessaires, c'est que de cette manière-là bien qu'on peut planifier de manière judicieuse et en toute objectivité les investissements futurs. Notre planification financière montre que cet endettement pourrait encore baisser ces prochaines années avant de reprendre une phase ascendante. C'est le principe des cycles d'investissement qui témoignent de la vitalité et de l'attractivité d'une commune comme la nôtre.

Le futur PAZ et le RCCZ qui vous sera proposé d'ici un à deux ans, va vous démontrer la volonté de maîtriser notre croissance démographique. Je vais citer deux axes de consolidation de notre croissance qui sont pris en compte: une croissance d'abord en terme de qualité de vie avec des infrastructures planifiées. Vous avez pu en prendre connaissance lors de la précédente séance plénière mais aussi en terme de qualité de vie dans nos villages, une croissance en terme de mobilité, planifiée en termes de mobilité douce mais également de transport public et c'est toute la vision supra-communale qui est prise en considération ici.

Et puis tout ceci bien sûr dans le contexte beaucoup plus global de notre promotion économique, notamment le secteur Ex Tamoil en Clos-Charbonnière. Ce secteur évidemment, il nécessite une planification fine, poussée, ainsi que des investissements conséquents d'ici quelques années.

Seul bémol dans ces bons résultats 2022, je vous en parlais en introduction, le service auto-financé des eaux potables et des eaux usées qui est rentré cette fois-ci en négatif.

Cette avance bien sûr, elle doit être remboursée dans les 8 ans dès son inscription au bilan. Le règlement et les différentes taxes sont actuellement en cours de révision par le Conseil municipal et vous seront

soumis dès finalisation au Conseil général. Une adaptation des taxes est inéluctable car on n'a plus de marge de manœuvre. L'équilibre financier paraît ainsi assuré à terme et nous pouvons faire face à nos engagements si je reviens bien sûr à nos comptes 2022, nous pouvons faire face à nos engagements. Nous sommes donc très satisfaits de cet exercice mais si nous restons prudents et prêtons attention à l'évolution économique des prochaines années avec notamment un PIB valaisan qui a été revu à la baisse pour 2023, une diminution du niveau des recettes fiscales et aussi à prévoir étant donné les décisions prises au niveau des instances cantonales en matière de politique fiscale. Et je vous remercie de votre écoute.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin, je passe la parole au rapporteur remplaçant de la Commission de Gestion, Monsieur Joris.

Rapport de la COGEST

Intervention de Joris Lionel: Lionel Joris pour la COGEST, monsieur le président du Conseil général, Mesdames, messieurs les conseillers généraux, nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la COGEST sur les comptes 2022.

L'entrée en matière sur les comptes 2022 a été acceptée à l'unanimité par les membres présents de la COGEST.

Examen des comptes 2022 généralité

La Cogest enregistre avec satisfaction le résultat des comptes 2022. Pour information il s'agit des premiers comptes présentés sous MCH2. La marge d'autofinancement de CHF 8.91 mio est en hausse par rapport à celle de 2021 (CHF 7.81 mio). Elle est surtout en très forte hausse par rapport à celle budgétée (CHF 3.60 mio). Cette hausse s'explique surtout par des recettes fiscales extraordinaires. Après déduction des amortissements planifiés (CHF 4.28 mio), des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (CHF 0.94 mio) et d'une attribution extraordinaire à la réserve de politique budgétaire (CHF 1.00 mio), le compte de résultats présente un excédent de revenus de CHF 4.56 mio (budget : CHF 32k). Les investissements nets de CHF 6.40 mio sont en diminution par rapport au budget de CHF 9.31 mio, soit CHF 2.91 mio. Cette baisse est en partie due à des recettes d'investissements supérieures au budget. Il résulte de l'augmentation de la marge d'autofinancement combinée à la baisse des investissements nets un excédent de financement de CHF 2.51 mio, au lieu de l'insuffisance budgétisée pour 2022 de CHF 5.71 mio.

Indicateurs: Le MCH2 introduit des nouveaux indicateurs pour le compte 2022. Compte tenu du résultat 2022, ceux-ci présentent une situation financière largement positive.

Fonds et financements spéciaux: Des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux de CHF 223k (7100.4510.00 eau potable), de CHF 590k (7200.4510.00 eaux usées) et CHF 106k (7300.4510.00 déchets) ont été effectués. Pour rappel, ce sont des services autofinancés par le consommateur, et non financés par la collectivité. Lorsque les fonds deviennent déficitaires, l'avance doit être résorbée dans les 8 ans, ce qui est maintenant le cas pour l'eau potable (CHF-175k). Concernant les mises à jour des taxes, celles pour l'eau potable et les eaux usées sont en cours d'évaluation. Cela va demander une révision complète des règlements et ceux-ci feront l'objet d'une présentation devant le Conseil général, suivie d'un vote.

Réserve de politique budgétaire: La réserve de politique budgétaire est autorisée dans le cadre du MCH2 repris par le canton du Valais. Son fondement réside à l'art. 85 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes : celui-ci ordonne que le Conseil municipal est compétent pour décider du prélèvement ou de l'attribution de montants dans ladite réserve. Dans le cadre de l'établissement des comptes 2022,

le Conseil municipal a décidé d'une attribution de CHF 1 mio. Le Conseil municipal a indiqué à la Cogest que l'utilisation de cette réserve sera analysée et que des règles seront définies d'ici aux comptes 2023. La Cogest prend acte et sera attentive à l'élaboration de ces règles.

Comptes de fonctionnement, recettes fiscales: Les recettes fiscales atteignent CHF 28.98 mios (augmentation CHF +2.13 mios par rapport au compte 2021) : Impôts personnes physiques CHF 25.10 mios (CHF +1.82 mios), Impôts personnes morales CHF 3.88 mios (CHF +0.31 mio), Péréquation financière et compensation de charges CHF 3.11 mios (CHF+0.14 mio). Quasiment tous les types d'impôts sont en augmentation par rapport au budget et aux comptes 2021. Comme souligné dans le message du Conseil municipal, plus de CHF 3 mios proviennent d'encaissement de taxations antérieures (2016-2020).

Contrôle de l'inspection cantonale des finances: L'Inspection Cantonale des Finances (ICF) a un contrôle en 2022 portant notamment sur la notification et la perception des impôts. Elle conclut que les impôts sont globalement correctement notifiés. En outre, l'ICF a contrôlé les compétences d'engagement de dépenses, elle précise que, selon l'art. 75 de l'OGFCo, "la compétence financière en matière d'autorisation de dépenses est fixée en fonction du coût à la charge des communes. Il convient de soumettre dorénavant à la décision du Conseil général le montant des investissements nets et de le faire ressortir au niveau du tableau synoptique".

MobiChablais, on a déjà pas mal parlé, je vous lis juste la phrase qu'on a mis en gras et qui résume la situation actuelle : La Cogest demande d'être informée en cas de différence importante durant le processus budgétaire pour que le budget voté en décembre soit le plus correct possible.

Comptes d'investissement : La Cogest constate avec satisfaction que le taux de réalisation global des investissements bruts se monte à 90.4% (budget: CHF 11.11 mios, comptes: CHF 10.04 mios), à comparer avec un taux de 77.93% en 2021. Cependant, certains investissements n'ont pas pu être réalisés (par ex: abris PCi publics, aménagements centre de village, place d'arrêts transports publics, canalisations réseau sources) alors que d'autres ont dépassé le budget alloué pour l'année (par ex. STEP, salle polyvalente et bibliothèque des Perraires).

Crédits supplémentaires: La Cogest a débattu de la question des crédits supplémentaires en cours d'année. En effet, plusieurs rubriques (MobiChablais, Promotion abonnements MobiChablais et Entretien des WC publics) ont dépassé les valeurs seuils fixées par les bases légales cantonales, seuils déclenchant la procédure de demande de crédit supplémentaire par la Municipalité. La Cogest demande au Conseil municipal, dans le cadre du suivi budgétaire, de demander les autorisations de dépenses supplémentaires ou complémentaires au Conseil général. La COGEST a reproduit si, après un résumé des compétences du Conseil général en matière de nouvelles dépenses de crédits, d'engagement, de crédits complémentaires, de crédits budgétaires et de crédits supplémentaires que je vous fais grâce de lire ce soir.

Le rapport de l'ICF du 13 janvier 2023 mentionne que le projet de réfection des captages du Crêt était inscrit au budget d'investissement 2020. Les travaux ont eu lieu en partie sur 2021, mais ils n'ont pas été inscrits au budget 2021. Ainsi, un crédit d'engagement aurait dû être demandé par le Conseil municipal au Conseil général.

Recommandation de la COGEST: La Cogest recommande, à l'unanimité des membres présents, aux membres du Conseil général d'accepter les comptes 2022 tels que présentés. Cela étant, la COGEST décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité des membres présents. La COGEST remercie le Conseil municipal et l'administration pour leur disponibilité ainsi que pour la mise à disposition des réponses à nos questions avant notre séance commune.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Joris. J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière et passe la parole à l'assemblée. Parole au chef de groupe, Madame Métrailler.

Entrée en matière

Intervention de Métrailler Marie: Bonsoir à toutes et à tous, Marie Métrailler pour le groupe du centre. C'est avec satisfaction que notre groupe a pris connaissance des comptes 2022. Les comptes présentés ce soir, ainsi que les différents indicateurs financiers communaux y relatifs sont bons et nous permettent d'aborder sereinement l'avenir en cette période d'inflation. Nous nous en réjouissons.

Alors que la marge d'autofinancement projeté au budget 2022 s'élevait à environ 3'600'000 francs, la marge d'autofinancement ressortant des comptes 2022 avoisine finalement les 9 millions. C'est excellent résultat relève non seulement des rentrées fiscales supérieures à celles qui étaient budgétisées mais également de la bonne maîtrise des charges par notre exécutifs.

Malgré cet excellent résultat, notre groupe restera attentif à ce que la situation financière de notre commune reste saine. Nous remercions tous les acteurs qui contribuent à la bonne gestion de notre commune et saluons le travail du Conseil municipal et de la COGEST le groupe du Centre entre en matière et acceptera les comptes 2022 tels que présentés ce soir. Merci

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Métrailler, Monsieur Vanay.

Intervention de Vanay Guillaume: Guillaume Vanay pour l'UDC. Monsieur le président du Conseil général, mesdames et messieurs du Conseil municipal, chères et chers collègues, mesdames et messieurs, au nom du groupe UDC et en tant que remplaçant de chef de groupe, je serai bref. Le groupe UDC a pris connaissance et a étudié les comptes 2022 avec attention et tire les constats suivants. Nous saluons en premier lieu la bonne tenue des comptes qui nous montre une excellente marge autofinancement qui s'élève à 8.9 millions. Nous saluons également le taux de réalisation des investissements qui se monte à 90%.

Ce bon résultat des comptes est notamment dû en partie au rattrapage de divers d'impôts, mais nous tenons tout de même à rendre attentifs pour les années à venir que la situation risque d'être un peu plus difficile au vu des tendances économiques actuelles ainsi que des différents projets prévus sur notre territoire.

Point noir à ces comptes, nous déplorons le résultat comptable de MobiChablais comme tout le monde et tenons une fois de plus à rendre attentif le Conseil municipal sur la gestion de ce sujet. La situation dans laquelle nous nous trouvons est difficile, voire impossible à expliquer par moments à la population. Je ne veux pas m'étaler plus ici, nous en avons largement discuté, en discuterons encore tout à l'heure. Nous acceptons donc l'entrée en matière sur les comptes 2022 et ceux-ci seront acceptés par notre groupe. Enfin, nous tenons à remercier une fois de plus la Commission de Gestion pour l'ensemble du travail fourni, l'administration et le Conseil municipal pour la tenue de ces comptes. Merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Vanay. Monsieur Doval.

Intervention de Doval Manuel: Monsieur le président, Mesdames, messieurs les conseillers municipaux, chers collègues. Le PLR remercie la COGEST encore une fois pour le très bon travail effectué et le rapport extrêmement complet mis à disposition. Nous sommes heureux de voir des comptes aussi bons et nous nous réjouissons pour l'avenir. Bravo pour cette bonne gestion. Nous avons quelques remarques et questions.

Concernant la réserve des politiques budgétaires, le PLR critique le fait que l'attribution et prélèvement soient de la compétence du Conseil municipal. Nous estimons que ça entraîne une perte de compétence du Conseil général sur la gestion financière d'une commune alors que c'est clairement notre rôle. Le PLR sera attentif à la gestion de cette réserve.

En deuxième point nous constatons des recettes fiscales en hausse et ce malgré la réforme fiscale RFFA.

En troisième les indemnités MobiChablais, je vais vous faire grâce de ça, on a suffisamment discuté tout à l'heure. Rénovation des toilettes publiques, est-ce qu'il fallait faire une demande de crédit supplémentaire ? On se pose la question et on aimerait savoir ce que pense le Conseil municipal.

Au niveau des rubriques liées, partiellement liées et non liées. Est-ce que le Conseil municipal va les revoir ? Ensuite, pour quand est prévu la révision des services autofinancés ? j'ai eu la réponse tout à l'heure. Merci beaucoup.

Concernant la rubrique 31, ces dernières années, elle est systématiquement plus basse que prévue, ce qui n'est pas pour nous déplaire. Nous demandons s'il faut revoir le budget à la baisse pour les prochaines fois.

Et finalement, en vu des excellents comptes et de la forte hausse des entrées fiscales, nous nous réservons droit de demander une baisse de coefficient d'impôt d'1-2 % pour le budget 2024. Le PLR va entrer en matière et acceptera les comptes tout à l'heure. Merci beaucoup.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Doval. Madame Fauquet.

Intervention de Fauquet Lucie: Lucie Fauquet pour Les Verts, bonsoir à toutes et à tous.

Tout d'abord le groupe des verts remercie toutes celles et ceux qui ont œuvré pour tous ces documents de bonne qualité. Les Verts acceptent l'entrée en matière, nous sommes satisfaits des comptes 2022.

Les Verts relèvent toutefois toujours une certaine inquiétude et pas des moindres pour l'eau potable, parce que les 3 services spéciaux ne sont toujours pas autofinancés.

Nous attendons impatiemment la présentation des nouveaux règlements, non seulement pour ceux qui sont en cours d'étude concernant l'eau potable, les eaux usées, mais également pour les déchets. Les Verts tiennent également à relever le surcoût non négligeable de la construction de la nouvelle step de 20 au lieu de 17 millions et ceci sans le traitement contre les micropolluants et, en effet, ce surcoût, s'il avait pu être mieux évalué, aurait permis une meilleure prise de décision lors des comparaisons avec le raccordement potentiel à la futuro-step, mais sans vouloir revenir en arrière, les chiffres présentés à l'époque n'étaient quand même pas les bons et peut-être que nous avons loupé le coche d'une meilleure décision, peut-être plus économique et aussi plus écologique. Nous sommes cependant satisfaits des nouvelles performances de la step qui est enfin aux normes, mais nous suivrons de près la mise en place du traitement contre les micro-polluants urbains qui, nous le rappelons, sont une part importante de pollution dans les eaux. Merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Fauquet, je passe la parole à Monsieur Clivaz.

Intervention de Clivaz Cheryl: Cheryl Clivaz pour le groupe socialiste. Je crois que tout a été dit, que nous allons donc accepter l'entrée en matière et recommandons d'accepter ces comptes. Par contre, Lucie vous en a déjà parlé. Moi je voulais faire un point, c'était sur la step, comme elle l'a dit, quand on a dû voter, quand le Conseil général a dû voter sur ces steps: Budget 16,78 millions, on finit à 20,61 quasiment un dépassement de 4 millions de 25%.

Quand on a construit la structure d'accueil au Plavaux on n'a dit plus jamais ça parce qu'on avait aussi dépassé considérablement le budget qui était prévu.

Maintenant, il se pose d'autres questions par rapport à cette step. La première, c'est par rapport à l'électricité, c'est-à-dire que cette année, on a 93'000 francs dans les comptes l'année prochaine au budget, on a 240'000 francs, on nous a dit que la step est un gros consommateur sans parler du plan OSTRAL en cas de rupture de difficultés d'approvisionnement et de délestage. Donc, on passe de 93 à 248'000 francs. La step, elle produit du biogaz et puis il y a la possibilité aussi de faire de l'électricité à la place du biogaz. Quand dans le rapport les questions de la COGEST, on parlait de vendre le biogaz à 6 centimes, voire plus, dans les comptes de cette année, il est vendu à 2 centimes. Donc pourquoi cette question ? Qu'est-ce qui s'est passé ? On parlait d'une production d'électricité de 160'000 kilowatts, 160'000 kilowatts à l'époque dans la question de la COGEST, on a dit : 11 centimes ce qui fait 17'000 francs. Maintenant, on paie 50 centimes le kilowatt à la step.

Donc ça fait 80'000 francs, il se pose des questions d'économicité au niveau, est-ce qu'on a fait les bons choix pour la step. Lucie parlait justement des micro-polluants, les dernières informations qu'on a eu en 2021 de Holinger qui est le chef de projet qui suit la step. On a des subventions pour la conduite d'1,25 millions francs, c'est-à-dire que la conduite, elle, a coûté 1'300'000. Donc dans le budget, elle était à 780'000. Pourquoi un tel dépassement aussi.

Voilà, on nous a dit : on était à 17 millions, on finit à 21 millions, on a 4 millions de dépassements, donc l'ICF, l'inspection cantonale des finances a dit que quand on présente une demande, ça doit être au net, c'est-à-dire le brut moins les investissements, nous, on a voté un crédit de 17 millions, ça, c'est du brut, on finit à 21 millions, il y a plus 4 millions de dépassements. Donc, je me pose la question: si la Municipalité ne doit pas revenir devant devant le Conseil général avec une demande de crédit complémentaire pour ce dépassement. D'un côté, on ne peut pas dire qu'on a voté 17 millions et puis c'est des pommes et l'autre côté de dire : ah, mais c'était sans les subventions, puis c'est des poires, on doit comparer des pommes et des pommes et des poires et des poires pas comparer l'un avec l'autre. Alors c'est soit 17 millions par rapport à 21 qu'on dépasse de 4, il faut une demande de crédit complémentaire, soit on prend les chiffres, on enlève les subventions et on va se retrouver aussi avec une demande de crédit complémentaire nécessaire par rapport au dépassement.

Donc, toutes ces questions-là, je vais déposer au nom du groupe socialiste une question qui était à la Municipalité parce qu'il nous faut des éclaircissements et peut-être même, je ne sais pas, je m'adresse à mes collègues de la Commission de Gestion que peut-être la Commission de Gestion devra analyser ce dépassement de crédit pour savoir comment ça s'est passé parce qu'on peut pas admettre qu'il y a 4 millions de plus comme ça qui s'envolent. Par rapport donc aux rapports qui ont été rendus moi je remercie les collègues de la COGEST où on a en plus bien travaillé, on a aussi une saine ambiance et puis ça, c'est quand même à relever.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Clivaz pour votre panier de fruits. C'est très intéressant, je passe la parole à Monsieur Turin pour cette entrée en matière.

Intervention de Turin Olivier: Merci monsieur le président, mesdames et messieurs, je vais être relativement bref pour répondre notamment aux questions du PLR par rapport aux toilettes publiques. Je commence par les toilettes publiques.

Effectivement, nous aurions pu passer tous ces travaux en lien avec les toilettes publiques. Vous savez que les toilettes publiques en fait, ont été vandalisées, pour information. Vous l'avez aussi entendu. J'imagine qu'on vous l'avait communiqué. Nous aurions pu passer tous ces travaux qu'on a dû faire pour bien retaper nos toilettes publiques en investissements, parce qu'effectivement on dépasse les 50'000

francs et, en principe, nous mettons en investissement les travaux qui dépassent 50'000 francs. Mais dans ce cas-là, bien sûr, ça aurait relevé de notre compétence financière mais au bouclement, nous, on a décidé plutôt d'opter pour comptabiliser ces travaux sur les toilettes publiques et, comme dans le fonctionnement comme un montant qui a été mis dans le fonctionnement et ça aurait dû a priori faire l'objet d'un crédit supplémentaire comme vous le dites, mais ces travaux ont bien été évidemment considérés comme des travaux urgents et les dépenses devaient être effectuées rapidement pour éviter toute dégradation supplémentaire. Selon l'ordonnance sur la gestion financière des communes, eh bien ! Ces travaux urgents doivent être validés dans les comptes aujourd'hui.

Il faut aussi relever que le budget du compte en lien avec les toilettes publiques, le compte 7'792 3 3'144 000 n'étaient pas définis pour cette réservation, mais pour de l'entretien courant donc on n'avait pas pu anticiper ou planifier les problématiques qu'on a rencontré. Effectivement, on a analysé comme la COGEST nous a demandé, aussi les différents dépassements qui auraient dû passer devant le législatif. On en a déjà parlé avec la COGEST parmi ces dépassements, hormis les toilettes publiques qui, comme je vous l'ai expliqué, à notre avis, étaient considéré comme urgent, donc qui ne va pas passer devant le Conseil général. Seul subsiste MobiChablais, mais on n'y revient pas parce que, je vous le répète, on le considèrait maintenant, on le sait à tort comme une rubrique liée.

Nous avons donc décidé de vous proposer que dans le futur, si des crédits supplémentaires doivent être demandés aux législatifs selon l'article 84 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes, cette demande, elle pourrait passer par l'aval de la Commission de Gestion par l'aval de la COGEST plutôt que par une séance plénière du Conseil général comme par exemple ce qui se fait à la commune de Sion, ce serait bien sûr une solution qui serait bien sûr plus réactive et plus efficace à notre avis. Ce serait, comme je vous le disais, une délégation des compétences de validation des dépenses extraordinaires à la COGEST qui serait de toute façon validée lors des comptes.

Je reviens également à l'aspect des rubriques liées, partiellement liées ou non liées. L'analyse, elle a déjà été faite par la COGEST en 2018 si je me souviens bien, 2019 en tout cas, c'était bien avant, c'était juste avant 2020 et puis pour toutes nouvelles dépenses. Actuellement, pour toute nouvelle rubrique on s'engage à transmettre une proposition à la COGEST pour partir sur de nouvelles bases, comme on sait déjà bien entendu ensemble et puis bien sûr, en cas de besoin, on consultera le SAIC.

Sur les eaux claires et eaux usées, on a fait allusion, mais on n'y revient pas, effectivement un calendrier va vous être proposé bientôt.

Ouais au niveau de la step, j'ai quand même relever ce qui a été indiqué par le parti des verts, évidemment vous vous dites, toujours pas autofinancée comme si ça faisait une éternité, mais on vient de construire cette step. Cette step maintenant, elle est en fonction depuis peu, elle marche à satisfaction. Maintenant on sait que ça provoque des coûts supplémentaires de traitement parce qu'on a maintenant un traitement qui est performant. Donc on doit évidemment maintenant se faire à l'idée de devoir malheureusement augmenter ses taxes.

Au niveau des micropolluants. Je veux surtout pas revenir sur ce débat-là mais sachez, je l'ai encore indiqué, vous étiez là d'ailleurs, vous étiez là ce jour de l'inauguration du 3 juin passé. J'ai bien indiqué qu'on a laissé la place pour mettre en place justement un traitement des micropolluants. Ce traitement je vous le dis, il va être mis en place peut-être plus rapidement qu'on pense, la technologie avance vite. On espère avoir un système qui fonctionne à satisfaction qui soit encore plus performant pour traiter davantage de micropolluants, des micropolluants encore plus fins et c'est notre objectif, c'est pour ça qu'on a temporisé, on va le faire, on vous le promet, la seule chose qu'on va pas vous promettre, c'est quand. Pour la futuro-step, je ne sais pas si j'ai bien compris, mais vous êtes bien consciente que c'était impossible de garder notre step en l'état actuel encore quelques années, elle tenait, comme je l'ai dit, le 3 juin dernier par des bouts de ficelle.

Oui encore 2 éléments : la réserve de politique budgétaire bien sûr qu'elle est, comme vous le savez, permise maintenant avec nos nouveaux modèles comptables, le MCH 2. Cette réserve de politique budgétaire est destinée à lisser les exercices lors des années qui seront plus difficiles. On peut bien sûr dire actuellement qu'il est prématuré pour nous de fixer des règles définitives d'utilisation du fonds. Par contre, on va l'analyser maintenant, on a le temps de l'analyser et puis des règles d'utilisation de ce fonds seront définies d'ici les comptes 2023.

Enfin, je conclus avec l'allusion du PLR concernant les impôts ou les baisses d'impôt qui devraient être souhaitables les années prochaines. Je crois que je ne vais pas en parler trop longtemps, on aura le temps d'en parler lors des budgets, le budget prochain ou celui d'après. Mais, je vous l'ai bien dit, il reste des incertitudes. La prudence doit rester de mise d'une part et, d'autre part, il faudra encore qu'on vous montre et que vous soyez encore plus attentifs à toutes les volontés qu'on a d'investissement dans le futur notre commune, elle a l'administration et des bâtiments qui ne sont pas à la hauteur de sa taille, qui doivent être rénovés, on doit avoir du personnel plus spécifique, plus spécialisé pour certains domaines. On doit aussi garantir la qualité de vie pour nos habitants. Raison pour laquelle, en tout cas pour l'instant, je peux vous dire qu'une baisse d'impôts n'est pas pour nous à l'ordre du jour. Merci monsieur le président. Merci mesdames et messieurs.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. Y a-t-il d'autres interventions sur l'entrée en matière, Madame Morisod.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour les vertes, chers collègues, monsieur le président, vous n'avez pas répondu à la question, notamment du dépassement du budget de la step, autant nous Les Verts, nous avons soulevé cette problématique, autant le parti socialiste l'a fait et pour refaire un petit peu l'historique, nous nous étions battus parce que les comptes, les budgets qui étaient présentés à l'époque, nous les dénoncions parce que justement ne reflétaient pas la réalité. On voit aujourd'hui qu'en effet, c'est le cas, ils ne reflètent pas la réalité. Merci pour votre réponse.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Morisod. Monsieur Turin

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, effectivement, j'ai oublié, j'avais noté au fond de ma page et je n'ai pas répondu à la question, aux questions, aux nombreuses questions de Cheryl Clivaz avec la step. Ce sont des questions qui sont très spécifiques. On en a déjà parlé entre nous deux.

Je pense que ce serait nettement plus intéressant pour ce genre de questions qui sont très spécifiques et si vous voulez avoir des réponses justement détaillées spécifiques, soit poser une question écrite, vous voulez une réponse rapide ou bien déposer une interpellation, par exemple qui nous permettra d'avoir des éléments qui soient très très concrets, maintenant, je ne vais pas pouvoir vous donner tous ces renseignements plus techniques. J'ai quand même une information que j'aurais pu donner dans les divers, j'en profite déjà maintenant pour savoir dans le cadre du plan OSTRAL. Vous savez que une step qui n'a plus d'électricité, c'est d'une steppe qui ne traite plus ses eaux.

On a la chance d'avoir une opportunité de pouvoir directement connecter notre step à la Romande Energie qui nous permettra, même en cas de coupure d'électricité, de garder cette installation toujours fonctionnelle et ça, c'est plutôt une bonne nouvelle et, pour le reste, je vous incite vraiment à poser soit une question écrite, soit une interpellation.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. D'autres interventions ? Monsieur Vieux.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil municipal. Je voulais peut-être juste rajouter quelque chose par rapport à la step puisqu'il y avait la question financière. Pour rappel le Conseil communal est déjà venu devant vous en décembre 2020 puisqu'on avait eu l'arrêt du travail sur la step puisqu'il y avait cette décision de savoir si on allait à la futuro-step ou pas et suite à l'arrêt, à la reprise des travaux, on est venu vous présenter que l'arrêt nous coûtait plus d'1 million et on était venu vous présenter un budget en décembre 2020 dans lequel on présentait un budget à 19.8 millions pour la step avant subventions aujourd'hui, on a fini la step avec 20.6 millions après une guerre, après un Covid, en sachant qu'il y a eu des surcoûts entre deux, mais il est clair qu'en décembre 2020, on était déjà venu vous présenter par rapport à une augmentation des coûts liés à la step qui étaient liés aussi par rapport à l'analyse finale du dossier. Le bureau Holinger avait également rentré les soumissions, les choses. L'année de décision ou plutôt de réflexion qu'on a eu par rapport à la futuro-step nous avait coûté de l'argent, on vous l'avait déjà dit, à plus d'1 million. Donc on est je dirais en décembre 2020, on vous avait présenté en fait un coût financier de 19.8 millions et, aujourd'hui, on finit à 20.6 après, comme je viens de le dire, le Covid et une guerre. Donc je veux dire franchement de ce côté-là, je suis surpris de vous voir tomber des nues ce soir de voir ce chiffre, d'être aussi surpris que ça puisqu'on l'a déjà présenté. On a déjà été transparent, je crois que de ce côté-là on peut pas faire plus. Maintenant on va boucler les comptes, une fois qu'on aura tous les éléments en main, on pourra vous présenter les chiffres détaillés et, à ce moment-là, on pourra vous donner toutes les informations que vous voulez, pour moi, il y a pas de soucis.

Après par rapport aux toilettes publiques, comme c'est mon dicastère, je voulais juste rajouter une chose. Il est clair, comme c'était du vandalisme, on devrait toucher un montant de l'assurance, à ce jour, on ne sait encore pas le montant, certainement le montant qu'on pourrait rembourser, pourrait passer le montant en-dessous des 50'000 francs, qui étaient la limite par rapport à ça.

Donc, on ne sait pas, et dans le cas de l'ignorance du montant qu'on devrait toucher et puis bien sûr, on n'a pas mis un montant dans les comptes 2022 lié à cette à cette somme, puisqu'on ne sait pas vraiment encore aujourd'hui, combien on va toucher mais, potentiellement, ce chiffre se rapprocherait de 50'000 ou passerait même en dessous de la barre des 50'000 on ne sait pas, c'est pour ça qu'on avait laissé dans le budget de fonctionnement au lieu de le passer dans les investissements et de l'amortir à 100%. Donc voilà.

Discussion de détail

Intervention de Sotillo José: Merci beaucoup. Est-ce que quelqu'un ici dans l'assemblée combat l'entrée en matière ? Ca ne semble pas être le cas.

Elle est donc acceptée tacitement. Avant d'ouvrir la discussion de détail, je vous propose de faire une pause jusqu'à 20 heures 45 et nous prendrons la discussion de détail sur les comptes 2022.

Voilà, je vous demanderai de reprendre vos places. J'ouvre donc désormais la discussion de détail.

Pour être le plus efficace, je passerai les comptes par rubrique générale si vous avez des questions, je vous prie d'être attentif et d'annoncer le numéro de compte concerné et la page. Avez-vous des questions, des remarques concernant le message du Conseil municipal page 3 et suivantes.

Aperçu des principaux éléments du compte annuel 2022 page 13 et suivante

Compte de fonctionnement 0 administration générale page 26 à 29.

Ordre et sécurité publique, défense page 30 à 36

Formations page 37 à 44.

Culture, sport et loisirs, églises pages 45 à 53.

(inaudible) 54 et 55

Sécurités sociales page 56 à 63.

Transports et télécommunications page 64 à 67

Protections de l'environnement et aménagement du territoire page 68 à 78

Economies publiques pages 79 à 83

Finances et impôts pages 84 à 87.

Avez-vous d'autres questions ou avez-vous des questions sur les comptes de fonctionnement ?

Nous passons donc aux comptes d'investissements 2022

Administration générale et Ordre et sécurité publique, défense page 94

Formations page 94

Cultures sports et loisirs, églises page 95

Sécurités sociales page 95 également

Transport et télécommunications page 96

Protections environnement et aménagement du territoire page 98.

Avez-vous des questions sur les investissements,

31.12.2022 pages 104 à 106

Questions sur le rapport du réviseur sur les comptes annuels au Conseil général page 107 et 108

Index au compte pages 110 et suivante. Nous allons donc passer les comptes en détail, je laisse maintenant la parole à l'assemblée pour le débat final sur l'ensemble des comptes. Si quelqu'un désire s'exprimer. Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum en mon nom personnel, c'est juste pour réagir aux propos de Monsieur Turin sur les crédits budgétaires etc. donc je rappelle juste en fait donc les dépassements de crédits, c'est vrai, doivent être soumis à l'autorité compétente au plus tard avec les comptes, mais ça ne dispense pas de demander un crédit supplémentaire quand certaines valeurs sont dépassées, notamment quand une rubrique budgétaire qui est non liée qui dépasse de plus de 10% et en même temps le montant fixe de 50'000 francs, et là vous avez une obligation de demander un crédit supplémentaire selon la loi cantonale et je me demande par rapport à cette cette notion de dépense urgente. En fait, les crédits supplémentaires où il y a des dépassements de crédit sont admis seulement pour des dépenses qui sont urgentes ou bien fixées dans une loi ou bien couvertes dans le même exercice par des recettes correspondantes. C'est ça à 100%, c'est-à-dire que si aucune de ces conditions n'est respectée, vous n'avez juste pas le droit de dépasser le crédit et de même, on n'a pas le droit de voter un crédit supplémentaire. Donc, selon l'article 77 la loi sur les communes et l'article 84 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes, donc en fait, dans le cadre des abonnements MobiChablais, c'est cette promotion de ces billets-gratuits, il y avait une obligation de passer par un crédit supplémentaire et ça vous pouvez même le soumettre par exemple en mars, 2023 pour quelque chose qui concerne le compte 2022, c'est aussi possible de le faire après que l'année comptable soit écoulée sinon, selon la loi, vous ne pouvez pas, vous n'avez pas l'autorisation du Conseil général de dépenser cet argent.

Intervention de Sotillo José: Merci monsieur Birbaum pour ces précisions. Y a-t-il d'autres interventions ?

Ce n'est pas le cas, nous allons donc passer au vote.

a. Vote final

Intervention de Sotillo José: Je prie les scrutatrices et scrutateurs de se lever. Conseillère et conseillers généraux qui approuvent les comptes 2022 tels que présentés sont priés de se manifester de se manifester par main levée. Merci.

Y a-t-il des personnes qui s'opposent ? Abstention ?

Les comptes 2022 de la commune de Collombey-Muraz sont donc acceptés à l'unanimité ? Je vous en remercie. Monsieur Turin.

Intervention de Turin Olivier: Oui monsieur le Président, Mesdames et Messieurs très brièvement pour vous remercier. Remercier toutes les conseillères générales et conseillers généraux pour l'excellent travail que vous faites d'analyse. Je pense particulièrement à la Commission de Gestion et avec laquelle on travaille avec beaucoup de proximité de manière très très constructive.

Alors, merci à vous. Merci à la COGEST pour le travail que vous effectuez.

Intervention de Sotillo José: Nous passons donc au point 7 Budget 2023 compte 6230.3634.30. Demande de crédit supplémentaire du Conseil municipal.

7. **Budget 2023 : compte 6230.3634.30 – demande de crédit supplémentaire du Conseil municipal**

Intervention de Sotillo José: Le Conseil municipal présente son message, puis la COGEST nous fera part de son rapport.

Nous passerons ensuite à l'entrée en matière et en cas d'acceptation à la discussion de détail et au vote. Je passe donc la parole au Conseil municipal.

Message du Conseil Municipal

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vais être extrêmement bref puisque beaucoup d'éléments ont déjà été dits.

Si on en vient au crédit supplémentaire qui est demandé effectivement, nous avons dans le contexte de la présentation du budget 2023 par le Conseil municipal, la rubrique du compte MobiChablais s'élevait initialement à 1'700'000 et montant qui avait été implémenté sur la base du budget MobiChablais qui avait été fourni par TPC SA et puis dans le cadre du processus budgétaire, le Conseil général a accepté un amendement qui a baissé, qui a réduit le montant budgétaire de 600'000 francs à noter bien sûr, et c'est important de le dire que dans les derniers comptes bouclés le montant s'élevait 1'400'000.

Donc, de ce point de vue-là, il y a eu une analyse qui a été faite et puis nous vous demandons, dans le cadre de cette assemblée plénière d'accepter la demande de crédit supplémentaire, c'est-à-dire d'un montant de 550'000 francs suite aux affinements du budget qui a été fait entre la décision d'amendement et puis le montant supplémentaire qui vous est demandé maintenant aujourd'hui. Merci. Merci Monsieur.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. Monsieur Joris rapporteur intérim de la Commission de Gestion.

Rapport de la Cogest

Intervention de Joris Lionel: Monsieur le président du conseil général, mesdames, messieurs les conseillers généraux, nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la COGEST sur le crédit supplémentaire MobiChablais

Mandat

En date du 19 avril 2023, le Conseil municipal, par son président Olivier Turin, a soumis une demande de crédit supplémentaire au budget communal 2023 concernant la rubrique MobiChablais (6230.3634.30) au Président du Conseil général José Sotillo. Le Bureau du Conseil général a donné mandat à la Commission de gestion d'établir un rapport sur la demande de crédit supplémentaire. L'entrée en matière sur la demande de crédit supplémentaire a été acceptée à l'unanimité des membres présents de la Cogest.

Le cadre légal pour les explications concernant le cadre légal, la COGEST renvoie, au chapitre 4,4 de son rapport sur les comptes 2022, en particulier la partie crédit budgétaire.

Pour rappel, le Service des affaires intérieures et communales a pris position dans un courrier du 4 avril 2023 : la rubrique 6230.3634.30 MobiChablais n'est pas une rubrique liée car elle ne remplit aucune des conditions énoncées à l'art. 79 al. 1OGFCo, notamment car la convention entre la commune de Collombey-Muraz et TPC SA n'a pas été approuvée par l'organe compétent, soit le Conseil général. L'amendement demandant de réduire le budget 2023 de CHF 1.7 mio à CHF 1.1 mio était ainsi recevable. Pour plus de détails sur le sujet, la Cogest renvoie à son rapport sur le service réseau bus MobiChablais, en particulier le chapitre 9.1.

Situation financière 2023

Dans son message, le Conseil municipal indique que le compte 2023 de MobiChablais s'élève déjà à CHF 816k après facturation de deux trimestres. Le montant amendé au budget 2023 étant de CHF 1. mio, le solde disponible ne s'élève plus qu'à CHF 284k pour les deux derniers trimestres. L'estimation du montant nécessaire pour les deux derniers trimestres de 2023 se monte à CHF 815k, l'écart entre le solde disponible et l'estimation étant ainsi de CHF 532k. Le Conseil municipal ajoute qu'en raison du gel de l'extension du réseau de bus et de la stabilisation financière qui est en cours, le compte bouclé 2022 peut servir de base pour la projection 2023, soit CHF 1.63 mio.

Recommandation de la COGEST

La Cogest reconnaît la nécessité pour la commune de Collombey-Muraz de proposer une offre de transport public à ses habitants. Cependant, le rapport d'analyse de la Cogest sur le service réseau de bus MobiChablais (mai 2023) relève plusieurs points problématiques et émet plusieurs recommandations importantes (chapitre 10). La Cogest sera attentive à leur réalisation au moment de l'analyse du budget 2024 et des comptes 2023. La Cogest recommande, à la majorité des membres présents (4 oui, 0 non, 1 abstention), d'accepter la demande de crédit supplémentaire de CHF 550k au budget 2023 pour MobiChablais telle que présentée, car : Les finances communales permettent de financer ce montant supplémentaire. Sur la base des informations l'estimation du montant du crédit supplémentaire nous semble probante.

Vote final.

Cela étant, la COGEST décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Joris. J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière et passe la parole à l'assemblée. Le groupe désire-t-il prendre la parole ? Monsieur Doval.

Entrée en matière

Intervention de Doval Manuel: Monsieur le président, Mesdames, messieurs les conseillers municipaux, chers collègues.

Le PLR souhaite débiter cette intervention en vous remerciant. Nous vous remercions, vous conseillers généraux, d'avoir suivi notre amendement contre l'avis du conseil Municipal et la forte opposition du président de Commune.

La suite des événements nous a donné raison :

- Il s'est avéré que ce n'était pas une rubrique liée

- Le conseil Municipal a essayé de faire recours au conseil d'Etat en vain car le SAIC donne raison au PLR.

En ce qui concernant le crédit supplémentaire, nous souhaitons remercier la COGEST pour le travail effectué. Nous relevons que le montant du crédit est de 550k alors que le budget prévoyait 600k. Nous gagnons 50k.

Le PLR accorde le crédit supplémentaire, mais exige que le COPIL suive scrupuleusement les recommandations qui ressortent du rapport de la COGEST.

Nous ne sommes pas contre les transports publics, mais nous souhaitons que les dossiers soient maîtrisés et nous avons l'impression que ce n'est pas le cas. Certains de nos membres ne sont pas confiants dans la gestion de ce dossier et pour d'autres le lien de confiance est clairement rompu.

Je vous remercie beaucoup pour votre écoute.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Doval, y a-t-il une autre intervention, Madame Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le groupe du centre. Le 19 décembre 2022, la majorité du groupe du centre soutenait l'amendement déposé par le PLR demandant une réduction du budget alloué à MobiChablais. Un tel soutien de notre groupe avait pour but de mettre un coup-de-pied dans la fourmilière. En aucun cas nous ne souhaitons faire part d'un mécontentement majeur s'agissant du service de bus offerts à la population. Après 6 mois, nous estimons que le but initialement recherché a été atteint par les mesures déjà entreprises et le rapport de la COGEST. Nous sommes persuadés que les dirigeants des TPC ont pris note des problématiques soulevées et qu'ils feront leur possible pour concrétiser les bonnes recommandations qui ont été émises.

Le groupe du centre restera bien évidemment attentif à l'évolution des coûts engendrés par MobiChablais. Cela étant, nous estimons qu'il faut désormais regarder vers l'avenir, raison pour laquelle la majorité de notre groupe acceptera ce crédit supplémentaire.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Métrailler. Madame Morisod.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. Le groupe des verts regrette la gestion chaotique de ce dossier. Nous remercions la COGEST pour le travail effectué et n'allons donc pas revenir sur l'historique de ce sujet. Nous sommes convaincus qu'une offre de transport public efficace est indispensable pour basculer d'une mobilité motorisée individuelle vers une mobilité collective. Toutefois, une bonne gestion financière doit être garantie.

Nous soutenons donc la position du Copil, à savoir, stopper tout développement du réseau tant que celui-ci n'aura pas été stabilisé au niveau de son exploitation, mais également au niveau financier afin de ne pas prétexter l'offre actuelle du réseau MobiChablais et en suivant donc la position du Copil. Notre groupe soutient la demande du Conseil municipal en acceptant le crédit supplémentaire de 550'000 francs. Nous acceptons donc l'entrée en matière.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Morisod. Monsieur Clivaz.

Intervention de Clivaz Cherryl: Cherryl Clivaz pour le parti socialiste. Donc le parti socialiste accepte l'entrée en matière et vous recommande d'accepter la demande de crédit supplémentaire de 550'000 francs. Par contre, moi, j'ai une question aux TPC parce que, comme on l'a dit, les cartes gratuites auraient rapporté 334'000 francs l'année passée.

Cette année, on a 400 cartes qui vont rapporter au maximum 144'000 francs au TPC. Donc, il y a une différence de 190'000 francs. Le budget prévoit 1'090'000 de recettes, ça veut dire qu'il y a 19% en plus avec les mêmes lignes.

Alors, je ne sais comment vous avez fait votre calcul pour les recettes de 2023 si vraiment on va réussir à tenir le budget, de compenser la gratuité de la commune de Collombey-Muraz par un accroissement des autres usagers. Parce que ça veut dire qu'on a des usagers à 3 francs qui doivent venir puisque c'était des billets à 3 francs qui étaient vendus, ça, c'est une question qui me trotte dans la tête et puis si les TPC pouvaient répondre et puis par rapport à ce qui a été dit pour le suivi, vous faites maintenant tous les 3 mois, tous les 6 mois des pointages pour savoir où on en est exactement et puis des retours au niveau des copil et puis des communes. J'aimerais bien avoir une réponse à ce sujet. Merci beaucoup.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Clivaz, nous sommes dans l'entrée en matière lors de la discussion de détail, vu la présence des personnes de TPC, c'est volontiers qu'ils pourront prendre la parole.

Cette entrée en matière, c'est tout bon, est-ce que quelqu'un combat l'entrée en matière ?

Si ce n'est pas le cas, elle est donc acceptée tacitement. J'ouvre donc désormais la discussion de détail.

Discussion de détail

Intervention de Sotillo José: Des interventions dans l'assemblée ? La parole volontiers à Monsieur Praz qui vient donner une réponse à la question de Monsieur Clivaz.

Intervention de Praz Grégoire : Concernant ces recettes finalement qui viennent des billets gratuits ou payés par la commune, bien sûr qu'on a essayé de tenir compte parce qu'il faut savoir sur la partie Mobilis, tout va dans un pot commun et après, il y a une répartition selon les statistiques. Donc nous on suit l'évolution de la fréquentation, finalement des lignes et cette évolution de la fréquentation nous amène des recettes parce que tout va dans un pot commun. Donc, même si on n'a pas l'encaissement complet, cette partie-là revient. Par contre, sur la partie valaisanne moins, puisque on est sur du trafic direct, donc on essaye de tenir compte de ça. On a fait un budget, les recettes c'est toujours la grande question, on a quand même une évolution assez forte ces dernières années au niveau de la fréquentation même pendant le Covid, on a réussi à stabiliser alors que toutes les autres lignes ont chuté de 20 à 30%. Sur MobiChablais, on a réussi à garder une stabilité.

Donc, pour nous, on a une évolution, alors c'est toujours la question, est-ce qu'on est trop optimiste ou pas pour savoir par rapport au budget, mais on sait qu'on a déjà une partie des recettes qui vont revenir via Mobilis en 23 déjà et surtout en 24.

Alors là, c'est l'extension de Mobilis fera aussi du bien du côté des recettes.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Praz. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas, nous allons donc passer au vote.

Vote final

Intervention de Sotillo José: Merci aux scrutatrices et scrutateurs de se lever. Conseillères et conseillers généraux qui approuvent la demande de crédit supplémentaire du Conseil municipal sont priés de se manifester par main levée. Merci.

Celles et ceux qui refusent le crédit, la demande de crédit supplémentaire sont priés de lever la main. Abstentions ?

La demande de crédit supplémentaire du Conseil municipal 2022 est acceptée par 28 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions. Merci aux scrutatrices et scrutateurs de prendre vos places.

Le point 7 est donc terminé, nous passons au point 8. Suite à la modification de l'ordre du jour, création d'une commission ad hoc pour la validation d'un avenant à la convention de MobiChablais. J'ouvre donc la discussion générale sur ce point, est-ce que quelqu'un désire s'exprimer ?

8. Création d'une commission Ad'hoc pour la validation d'un avenant à la convention de MobiChablais

Intervention de Ruiz Noé: Noé Ruiz pour le centre, à titre personnel. Suite aux différents débats qu'il y a eu depuis le début de la soirée, on devrait pas plutôt appeler ça une commission pour la nouvelle convention, car créer un avenant pour une convention qui n'a pas été acceptée par le Conseil général, est-ce que c'est juridiquement valable ?

Intervention de Sotillo José: Merci pour votre question. Est-ce que Monsieur Turin peut clarifier cette demande ?

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le président, mesdames et messieurs, oui, je clarifie volontiers brièvement. On l'a intitulé à l'époque, où on a proposé au Bureau du Conseil général de créer une commission. Qu'elle soit ad hoc ou non, mais pour l'analyse de l'avenant à la convention. Effectivement, maintenant, je vais juste vous répéter, effectivement ce que j'ai pu vous dire précédemment, la commission que vous allez constituer ce soir, elle pourrait traiter d'une nouvelle convention et pas forcément d'un avenant, mais ça, ça pourrait être une convention totalement refaite totalement remaniée, ce qui correspondrait peut-être davantage à la volonté de la COGEST qui a été exprimée par la COGEST où il y avait des volontés de revoir aussi le fonctionnement général du réseau, notamment aussi en lien avec les responsabilités en lien avec le Copil. Donc, c'est peut-être plus judicieux de l'appeler donc, commission ad hoc qui va traiter de la nouvelle convention, mais c'est trop tôt pour le dire pour l'instant. J'utilise du conditionnel, c'est vrai qu'on a les 4 présidents des communes du Chablais valaisan qui préfèrent, à ce stade créer une nouvelle convention, mais ça doit encore passer par l'approbation des communes vaudoises, comme effectivement, c'est un réseau qu'on partage avec nos collègues

vaudois. Donc ça dépendra de la discussion du Copil qui aura lieu tout prochainement, cette semaine encore, et puis ensuite on saura si on doit l'intituler d'une manière ou d'une autre. Quoi qu'il en soit, le résultat sera le même, la commission aura le travail de traiter de cette convention ou de cet avenant qu'elle va recevoir normalement dès début septembre, la commission va recevoir cette proposition et aura le temps jusqu'en décembre pour l'analyser correctement un petit peu.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin, donc nous restons pour l'instant en création d'une commission ad hoc pour la validation d'un avenant à la convention de MobiChablais sachant que celle-ci pourrait évoluer à l'avenir selon le rapport de cette future commission, si elle est acceptée. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour Le Centre. Donc nous on ne s'oppose pas du tout à la création d'une commission ad hoc pour la validation d'un avenant ou d'une nouvelle convention mais, lors de notre séance de groupe, on avait juste quelques questions d'ordre pratique. Est-ce que le Conseil communal a envisagé concrètement comment serait effectué le travail de la commission et dans quelle mesure elle serait libre, étant donné que le même avenant devrait être signé par toutes les communes partenaires. Ca pose quelques difficultés pratiques, donc je ne sais pas si vous avez déjà réfléchi à ce point ou si ce sera à la commission de le faire ? Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Métrailler. Quelqu'un peut-il répondre à cette question, ou les TPC ?

Intervention de Turin Olivier: A la fin, in fine, la convention, puisqu'elle doit être validée par l'ensemble des communes partenaires, ce sera oui ou non, mais avant cela, il y aura une analyse fouillée qui, nous l'espérons, vous permettra de la valider avec, en toute connaissance de cause. On parlait auparavant de la loi sur les marchés publics, de la problématique des marchés publics. Vous aurez bien sûr tout loisir d'analyser cette problématique, d'avoir à disposition des juristes qui vont vous expliquer comment ils ont fonctionné, à quoi ils se sont référés, sur quelles lois ils se sont référés pour aboutir à leur décision à leur avis de droit et, finalement, j'aurais aussi tout loisir d'investiguer davantage pour vraiment aller au bout en fait de cette analyse. Mais, in fine, ce sera oui ou non.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin, un y a-t-il d'autres interventions ?

Intervention de Clivaz Cherryl: Monsieur le président ? Cherryl Clivaz pour le parti socialiste, je rebondis sur ce qu'a dit Marie et puis la réponse qui a été apportée par la Municipalité. Je veux faire le lien avec le règlement du feu où justement, il y avait les communes de Collombey-Muraz, Monthey et Massongex qui étaient liées, puisque ce sont les 3 avec Troistorrents qui vont devoir se prononcer sur cette convention, est-ce que c'est possible ? Les 2 conseils généraux avaient une commission commune pour étudier le règlement du feu.

Est-ce que c'est une solution qui a déjà été discutée au sein des municipalités puisque malheureusement, tant Troistorrents que Massongex, n'ont pas de Conseil général, c'est l'assemblée primaire puis c'est une commission de Conseil, comme nous avons nous la commission de police et d'autres commissions au sein de notre commune.

Alors, est-ce que c'est envisageable que ce soit les 2 commissions qui se réunissent ? Ca évite du travail aussi à double tant pour les TPC que pour les municipalités/municipaux pourraient peut-être répondre aux mêmes questions ? Merci de l'intervention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Clivaz

Intervention de Turin Olivier: Oui, mesdames et messieurs, oui, c'est une proposition qui est intéressante, on va la creuser, on va sur une renouveau et puis étudier cette éventualité qui effectivement serait assez rationnelle.

Intervention de Sotillo José: Il n'y a pas d'autres interventions, nous allons donc passer au vote.

Vote

Intervention de Sotillo José: Merci aux scrutatrices et scrutateurs de se lever.

Les Conseillères et les conseillers généraux qui acceptent de créer une commission ad hoc pour la validation d'un avenant à la convention de Moby Chablais sont priés de se manifester en levant la main. Celles et ceux qui la refusent. Merci.

Abstentions ?

La commission ad hoc est donc acceptée avec 36 voix pour et 1 refus. Chef de groupe, ces prochains jours, merci de me transmettre les noms des personnes qui intégreront cette commission. Merci de m'envoyer ceci par mail. Nous passons au point 9 de l'ordre du jour modifié.

Excusez-moi, je profite de saluer ces personnes de TPC Monsieur Praz , Monsieur Genoud et Monsieur De Laco, je vous remercie pour votre présence et vous souhaite une bonne soirée.

9. Rapport de la commission Ad'hoc pour la modification du règlement en lien avec la prise de PV mot à mot.

Intervention de Sotillo José: Nous passons au point 9 de la commission ad hoc pour la modification du règlement en lien avec la prise de PV mot-à-mot. Conformément à la loi sur les communes et selon notre règlement, il appartient au Conseil général d'approuver la modification du règlement du Conseil général. Je vous propose de procéder comme suit. Parole au Conseil municipal s'il le souhaite. Rapport de la commission ad hoc, entrée en matière discussion de détail et vote final. S'il n'y a pas de remarque sur cette manière de procéder, nous pouvons avancer. Le Conseil municipal, désire-t-il prendre la parole ?

Je donne la parole au rapporteur de la commission, Monsieur Brunetti.

Rapport de la Commission Ad'hoc

Intervention de Brunetti Giovanni: Giovanni Brunetti pour la commission ad-hoc du PV mot-à-mot. Monsieur le président du Conseil général, Mesdames, messieurs les conseillers généraux. La commission ad hoc vous présente son rapport concernant la modification du règlement du Conseil général en lien avec la prise de PV mot-à-mot. Donc, la commission s'est réunie 2 fois et le mandat reçu, c'était modifier les articles du règlement du Conseil général en lien avec la prise de PV et ainsi diminuer la charge de travail de l'administration.

Analyse. La commission a réévalué le rapport de la dernière commission ad hoc du projet de système d'enregistrement vocal a également réévalué la qualité, les avantages et les inconvénients des résultats de celle-ci. La solution proposée est déjà appliquée dans différentes administrations, notamment au Grand Conseil valaisan pour lequel le fichier audio fait référence. L'ensemble des membres de la commission pense que cette solution doit être appliquée pour le futur, en remplacement du PV mot à

mot des séances du Conseil général. La problématique des sourds et malentendants a été évoquée dans la commission. Après renseignement pris auprès d'un établissement spécialisé, il s'avère qu'un interprète peut-être mis à disposition sur demande de l'intéressé par l'administration communale lors des séances plénières. La commission a décidé d'utiliser le terme support informatique afin de permettre toute évolution technique.

Proposition de la commission ad hoc.

La commission propose la modification des 8 articles, dont je ne vais pas vous lire l'entier du contenu. C'était l'article 14B, l'article 14C, l'article 39.01, l'article 39.03, l'article 39.04, l'article 39.05, l'article 39.08, l'article 40.02b.

Il y a eu également la motion du 1er mai 2021 validé en plenum le 14 juin 2021 par souci d'efficacité et d'économie de temps. Il a été décidé d'intégrer la motion citée dans ce rapport. Cette motion présentée par Madame Carole Morisod, Les Verts, et cosigné par Monsieur Manu Doval du PLR demande d'ajouter un alinéa supplémentaire à l'article 32 du règlement général. Cette motion est en relation avec la modification de la loi cantonale sur les communes où il est stipulé que lors de la réponse du Conseil municipal à un postulat, le vote sur le rapport et la conclusion peut-être demandé par les auteurs. Cette motion avait été acceptée.

L'ajout de l'alinéa est le suivant. A l'article 32.04, recommandations de la commission ad hoc à l'unanimité des membres présents. La commission recommande d'accepter les modifications du règlement du Conseil général telles que proposées dans ce rapport. Vote final : les membres de la commission décident d'adopter le présent rapport à l'unanimité des membres présents. La commission exprime sa satisfaction à la suite de la tenue des débats constructifs au sein de la commission et remercie ses membres pour le travail effectué.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Brunetti, nous passons donc maintenant à la discussion de détail. Donc, je vais lire les articles, je vais prendre les articles les uns après les autres.

Discussion de détail

Intervention de Sotillo José: Nous passons à l'entrée en matière. La parole est à l'assemblée. Monsieur Birbaum.

Entrée en matière

Intervention de Birbaum Thomas: Chers collègues, je serai le porte-parole du groupe PLR sur cet objet-là, car notre chef de groupe Manuel Doval a siégé dans la commission qui a traité cette motion. Donc le PLR, sans surprise s'était opposé à l'époque à la motion qui avait été déposée. Notre collègue Côme Vuille, avait pris la parole pour expliquer pourquoi il combattait cette motion. Donc on a eu un grand débat au sein du groupe PLR et on est arrivé à la décision de laisser à l'unanimité la liberté de vote sur cet objet. Je voudrais juste donner quelques rectifications par rapport au Grand Conseil.

Il y a un mémorial qui est tenu, qui paraît à peu près 9 mois après la session et qui est un PV mot-à-mot. Donc vous avez 500 pages, après chaque session, des textes en français dits par les personnes qui ont pris la parole, ou dans leur version originale si des membres germanophones avaient pris la parole. Nous avons déposé également plusieurs amendements qui vous seront projetés après. Certains amendements ont juste un but de clarification, par exemple une référence à une loi cantonale et d'autres sont un développement des amendements qui ont été proposés par la commission. Donc, nous allons en

discuter après. Il y a également une proposition tout à la fin, de changer l'entrée en vigueur du règlement à l'article 44, mais on va les passer dans l'ordre.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Birbaum. Y a-t-il d'autres interventions dans l'entrée en matière ? Quelqu'un s'oppose-t-il à l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas.

L'entrée en matière est donc acceptée tacitement. Nous passons donc maintenant à la discussion de détail. Je vais passer donc les articles les uns après les autres et au tableau vous verrez également les articles modifiés par la commission et les amendements qui ont été rajoutés par le PLR.

Des questions sur la manière de procéder ?

Des remarques des questions aux propositions d'amendement l'article 1 ? Le 2 ? Le 3 ?

L'article 3 alinéa 1 lettre «m» ? Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Alors vous avez tenté, mais c'est «et au moins 50'000 francs» parce que si on vous met 10'000 francs, vous allez devoir commencer à faire des crédits supplémentaires un peu plus régulièrement, donc pour bien qu'on mette «et au moins 50'000 francs», c'est par rapport à l'article 82 alinéa 3 OGCOGF des communes, et c'est tout simplement une référence parce qu'en fait, ça n'a pas de sens de mettre qu'une partie de l'article de la loi cantonale et ne pas mettre ce qui va juste après. Donc moi c'est bien pour faire référence à ce qui fait déjà au niveau cantonal, c'est une modification cosmétique, la loi cantonale s'applique mais c'est juste comme ça que ce soit clair pour tout le monde. Donc, en fait, ce n'est pas «et au moins 10'000 francs», mais «et au moins 50'000 francs».

Intervention de Sotillo José: Oui, oui c'est «et au moins 50'000 francs» moi je l'ai noté, c'est une erreur de frappe de l'administration. C'est donc bien 50'000 francs

Intervention de Sotillo José: Fin de la discussion sur ce point. Scrutatrices et scrutateurs, de vous lever. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent cet amendement du PLR de l'article 3 alinéa 1 lettre M. L'ajout «et au moins 50'000 francs» sont priés de lever la main. Merci.

Celles et ceux qui refusent cet amendement. Abstentions ?

L'article 3 alinéa 1 lettre M avec l'ajout «et au moins 50'000 francs» est accepté avec 36 voix pour, 0 contre et 1 abstention. Scrutateurs vous pouvez rester sur place je crois qu'on va pour vous faire défiler.

Article 4, article 5, articles 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14A, nous arrivons au 14B article proposé par la commission, le président désire prendre la parole. Et que le 14B enregistre les débats, et les détruit une fois le procès-verbal, accepté par le Conseil général. Une modification on supprime ce point.

Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent de supprimer ce point c'est-à-dire l'article 14B sont priés de lever la main. Merci. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ?

L'article 14B est donc supprimé avec 31 pour, 4 contre et 2 abstentions.

L'article 14C établit le procès-verbal des séances plénières et du bureau. Modifications: Etablit le procès-verbal décisionnel des séances plénières et du bureau. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Ce n'est pas le cas.

Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent cette modification établit par le rapport de la commission sont priés de lever la main. Merci. Celles et ceux qui refusent ? Abstention ?

L'article le 14C est donc modifié avec 31 pour, 4 contre et 2 abstentions.

Je passe aux articles suivants. Article 14D et E, article 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32.

J'aimerais m'arrêter à l'article 32 al. 4. Suite à la motion, donc du 1er mai 2021, validé en plenum le 14 juin, ce n'est pas celle qui est à l'écran, je ne sais pas si la motion a été mise en place, on vous soumet par souci d'efficacité et d'économie de temps. L'ajout de l'alinéa est le suivant : article 32.04. Le vote sur le rapport et les conclusions peuvent être demandées par les auteurs.

C'est un ajout. Monsieur Morisod aimerait ajouter quelque chose à celui-ci. Donc l'article 32.04 est le 4e alinéa Conseillers et conseillers généraux qui approuvent l'ajout de cet article 32.04 sont priés de lever la main. Merci. Celles et ceux qui refusent. Abstentions ? Merci.

L'article 32.04 : le vote sur le rapport et les conclusions peuvent être demandées par les auteurs est donc accepté par 33 votes pour, 0 contre et 4 abstentions.

Je vais continuer article 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39.

Article 39 al. 1. Nous avons l'article proposé par la commission, une modification: les débats du Conseil général sont intégralement enregistrés sur support informatique et nous avons ici l'amendement du PLR article 39 al. 1 : Les débats du Conseil général sont intégralement et fidèlement enregistrés sur un support informatique inaltérable. La forme du support informatique est choisie au début de chaque législature par le Conseil général sur proposition du Bureau. L'information doit être facilement accessible et retrouvable. Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Chers collègues, cet amendement va dans le sens de ce qu'a fait la commission, même si, à titre personnel, je préfère le PV mot à mot, mais si la commission propose quelque chose, je pense qu'on doit aller au bout et définir, parce que vous avez beaucoup parlé de ce logiciel Recapp, mais dans le règlement sur le Conseil général, on n'en parle pas du tout. Donc, pour nous, si on passe sur un système, un support informatique, il faut qu'on soit sûr que les conditions que c'est-à-dire que les débats sont enregistrés intégralement, le caractère fidèle des débats aussi. Ça ne peut pas être juste, on fait tourner un magnéto, puis on enregistre et après la cassette, on la range au fond d'un tiroir, c'est le premier point. C'est qu'intégralement et fidèlement enregistré pour nous, c'est important, c'était ce caractère qu'avait le PV mot-à-mot, mais je comprends que la commission veuille un support informatique, donc c'est la première partie.

La deuxième partie, c'est la forme de ce support informatique. On parle d'un support informatique mais en fait, qui est-ce qui va décider ce que ça sera ? Peut-être on met des caméras, on filme ou on prend un magnéto, on le fait tourner et puis on enregistre. Donc il faut bien que quelqu'un décide. Alors est-ce qu'on veut que ce soit le Conseil municipal qui décide qu'ils vont tout enregistrer sur magnéto ? ou bien est-ce que c'est nous qui décidons la forme qu'elle aura ? Donc si c'est nous qui décidons, qui est-ce qui prévient ? Donc pour nous, c'est normal, un peu à l'image de notre règlement du fonctionnement du Conseil général, c'est toujours le Bureau qui propose donc, pour nous, c'est normal que le Bureau propose au début de chaque législature. Il se met d'accord en disant «pour ces 4 prochaines années ça sera ça, on va prendre Recapp sur 4 ans», on signe le contrat sur 4 ans et on fait valider ça par le Conseil général et ensuite nous on part 4 ans avec ça, il y a plus de remise en question. Donc, c'est pour clarifier comment on décide.

Enfin le dernier point c'est l'information doit être facilement accessible et retrouvable. Donc, pour nous, c'est important qu'on ait l'information pour savoir qui a dit quoi et dans quelles conditions, c'est pour ça qu'on a besoin de cette information. Par exemple, si on a un magnéto qui dure 4 heures, bonne chance pour essayer de trouver ce qu'on a dit sur MobiChablais sur les 4 heures de débat.

Dans Recapp, vous avez parlé avant, comme quoi on peut taper par des mots-clés, ça c'est bien. On doit s'assurer que cette fonctionnalité, elle existe si on passe le contrat avec Recapp. Voilà, donc on propose

ça pour qu'on blinde le truc, pour qu'on soit sûr que si on vote ces modifications, si on change notre système d'enregistrer les débats, on est sûr de ce qu'on aura et puis on est sûr que ça tiendra la route.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Birbaum. Est-ce que le président de la commission veut bien prendre la parole? Monsieur Vanay.

Intervention de Vanay Guillaume: Guillaume Vanay. Donc sur le travail de la commission, il a été fait suite à la première commission qui avait déjà travaillé sur le Recappet les présentations du logiciel Recapp avaient déjà été faites. La volonté de la commission de mettre l'enregistrement sur support informatique et de ne pas aller plus loin dans la précision, c'est tout simplement qu'on laissait libre cours pour la suite, avec le développement du logiciel ou d'un autre logiciel pour éviter de remodifier le règlement. De garder la notion la plus large possible et après le support informatique peut-être autant audio et écrit, retranscrit mot-à-mot, vidéo ou tout ce qu'on veut. Libre cours après à la technologie qui avance, mais avec le logiciel Recapp aujourd'hui, on a vu que les recherches pouvaient se faire avec des mots-clés et on trouvait, on n'avait pas besoin d'écouter l'entier et c'est clair que l'enregistrement des débats ne va pas se faire avec un simple magneto posé sur la table du président du Conseil général et sauf erreur de ma part, après, il faudra juste me corriger Thomas mais pour revenir sur l'histoire du mémorial du Grand Conseil, sauf erreur de ma part, ce sont les livres qui sont en haut à la bibliothèque au dernier étage parce que, sinon, je veux bien qu'on me montre le mémorial des dernières sessions. Merci, mais pour revenir là-dessus, on a voulu rester vraiment le plus large possible pour devoir éviter de remodifier le règlement par la suite. Si tout d'un coup il viendrait à ce que le logiciel soit plus performant au niveau du mot-à-mot parce qu'aujourd'hui, c'est une catastrophe, et bien en inscrivant ceci, on restait plus large et pas besoin de revenir sur le règlement.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Vanay. Monsieur Birbaum désire modifier ? Je reste sur le même amendement.

Intervention de Birbaum Thomas: Oui et bien moi je suis totalement par rapport à ce que vous avez dit Monsieur Vanay, sur le fait que ce soit large, plus l'amendement il est large, je ne demande pas que ce soit audio ou autre, je demande juste que ce soit intégralement et fidèlement enregistré, qu'on soit sûr, que ce soit inaltérable et puis ensuite qui décide de la forme, c'est le Bureau parce que vous avez très bien dit que ça peut changer en cours de route l'évolution mais c'est normal que ce soit le Bureau qui propose au Conseil général. Puis ensuite c'est nous qui décidons comment on veut enregistrer la chose. L'amendement est peut-être un peu long, ça, c'est vrai, mais je pense, ça permet d'avoir bien le cadre, on évite les problèmes d'interprétation plus tard mais je pense, qu'on se rejoint exactement sur les mêmes idées.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Birbaum. Je vais donc opposer les 2 amendements. Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent l'amendement de la commission ad hoc sont priés de lever la main. Merci.

Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent l'amendement transmis par Monsieur Birbaum pour le PLR sont priés de lever la main. Abstentions?

Votations effectuées, j'attends les résultats.

L'amendement transmis par Monsieur Birbaum du PLR, obtient 17 voix pour, l'amendement de la commission 15 et abstentions 5. Donc l'article 39 alinéa 1 sera comme suit : les débats du Conseil

général sont intégralement et fidèlement enregistrés sur un support informatique inaltérable. La forme du support informatique est choisi au début de chaque législature par le Conseil général sur proposition du Bureau. L'information doit être facilement accessible et retrouvable.

Je passe à l'article 39.03. La commission propose, je vous lis directement la modification. Le procès-verbal décisionnel doit être rédigé par le Secrétaire du Conseil général. Il est signé par le président et le Secrétaire du Conseil général. Le procès-verbal décisionnel ainsi que le support informatique sont mis à disposition des conseillers généraux dans les 45 jours par le secrétariat Municipal. Quelqu'un désire-t-il prendre la parole ?

Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent la modification de l'article 39.03 sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent cette modification sont priés de lever la main. Abstentions ? La modification de l'article 39.03 est donc acceptée par 33 votes pour, 4 votes contre et 0 abstention.

Article 39.04. Je lis la modification de la commission. Passé un délai de consultation de 15 jours, le procès-verbal décisionnel est approuvé lors de la séance suivante sans lecture préalable, sauf si un Conseiller général en fait la demande et si celle-ci est acceptée par la majorité relative des membres présents du Conseil général. Dès son approbation, il est mis à disposition sur le site internet Municipal, tout comme le support informatique de la séance plénière. Je donne la parole à Monsieur Birbaum pour la proposition.

Intervention de Birbaum Thomas: Chers Collègues, c'est un texte très long mais en fait qui est très simple. Simplement, c'est juste pour demander que l'enregistrement sur support informatique soit également approuvé lors du prochain Conseil général de la même manière, quand on fait le PV mot à mot, le PV décisionnel, le PV mot à mot et ensuite on les approuve. On voudrait que sur le même processus, c'est-à-dire que le PV décisionnel et l'enregistrement sur support informatique soient également approuvés lors de la séance suivante. Pourquoi ça ? Parce qu'il est possible qu'on ait des fois un problème avec l'informatique, on l'a vu lorsqu'on avait fait un PV mot-à-mot et il manquait toute la partie sur les questions diverses où l'enregistreur n'avait pas enregistré, un problème technique et on s'était retrouvé à avoir un PV mot-à-mot qui manquait, ce qui fait que certaines personnes avaient dit : s'il manque le PV mot à mot, je ne suis pas d'accord de l'approuver car on a un trou dedans et l'administration municipale avait retranscrit des propos. Donc, pour nous, c'est juste pour dire que s'il nous arrive un problème informatique en cours de séance sur un support informatique, il se peut que certaines personnes ne veulent juste pas approuver cet enregistrement en disant : il manque la moitié de ce que j'ai dit, je ne suis pas d'accord de l'approuver. Donc, pour nous, c'est aussi indispensable de laisser cette possibilité au Conseil général d'approuver ou non le support informatique qui retranscrit tous les débats.

Donc, on veut simplement revenir avec la pratique qu'on fait actuellement, on valide le décisionnel et le PV mot-à-mot, là on veut également valider le PV décisionnel et le support informatique.

Donc c'est pour ça qu'on a rajouté, on a repris l'article et remplacé, PV mot-à-mot par support informatique.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Birbaum, Monsieur Vanay. J'oppose donc les 2 amendements. Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent la modification effectuée par la commission ad hoc sont priés de lever la main.

Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent l'amendement de Monsieur Birbaum sont priés de lever la main. Abstentions ?

La modification proposée par la commission est acceptée avec 19 voix pour, l'amendement proposé par le PLR avec 16 voix et abstentions 2, donc, nous retenons l'article 39.04, la modification de la commission ad hoc.

Article 39.05. Modification de la commission : les changements apportés à sa rédaction figurent au procès-verbal de la séance au cours de laquelle il a été adopté. Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Mesdames et messieurs, chers collègues, oui, c'est pour également avoir la même logique si on se retrouve à modifier après-coup le support informatique, je ne dis pas qu'on va le faire systématiquement, je dis juste que c'est possible. Il faut qu'on se garde la marge de manœuvre, si jamais ça se fait qu'on puisse valider ou pas les modifications. Pas, qu'il y ait une personne qui puisse modifier de son côté tout seul, sans rien dire aux autres collègues, c'est que s'il y a des modifications qui sont apportées, et bien qu'elles soient adoptées dans le cadre de la séance du Conseil général comme on le fait actuellement.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Birbaum pour ces précisions, Monsieur Vanay.

Intervention de Vanay Guillaume: Alors, concernant cet article, comme on était parti sur la version audio et purement audio à la base, c'est pour ça qu'on s'est dit que c'était difficile de modifier un audio. Après c'est clair que s'il manque quelque chose là, on aurait peut-être pu modifier quelque chose par rapport à l'article qui a été accepté précédemment.

Mais là sur le principe qu'on est parti sur de l'audio, on accepte l'audio comme tel qu'il est, on ne peut pas le modifier, c'est pour ça que l'article a été fait comme ceci. Puis, je vous invite à suivre l'avis de la commission.

Intervention de Sotillo José: Madame Arlettaz.

Intervention de Arlettaz Pauline: Pauline Arlettaz pour le centre. Je voulais juste avoir une précision de la part de la commission ad hoc parce que dans cet article, ça dit qu'on fait les modifications dans le procès-verbal la séance suivante. Comme je comprends, ce qui veut dire que la séance initiale, on ne va pas aller modifier les éléments qui sont demandés à être modifiés, ça me paraît assez logique qu'on aille faire les modifications dans le PV en tout cas décisionnel de la séance d'avant.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Arlettaz. Quelqu'un aimerait répondre à Madame Arlettaz ?

Intervention de Vanay Guillaume: Les changements apportés, là on parle purement du PV décisionnel, donc ça veut dire que s'il y a des changements apportés, ils sont comme ils sont aujourd'hui à la séance suivante. On a repris exactement ce qu'il y a dans le règlement simplement que, comme à la base on parlait des 2 PV, là il y en a plus qu'un. C'est la seule modification qui a été faite. Alors là, c'est soit que le règlement était déjà mal foutu de base ou voilà, mais la seule chose qu'on a fait, c'est de supprimer le PV mot à mot.

On part sur l'audio qui n'est pas modifiable et on regardait le décisionnel que s'il y avait des modifications à faire, des validations à faire, on le faisait à la séance suivante comme ça se fait aujourd'hui.

Intervention de Sotillo José: Merci, une autre intervention ? Monsieur Vuille

Intervention de Vuille Côme: Côme Vuille, brièvement. On a déjà eu ce cas dans le passé. Effectivement, les votes se font à la séance suivante. C'est là que tout le monde vote et ensuite sur le PV mot-à-mot pour dire qu'il y a eu un changement et fait référence au PV. Parce qu'on s'est retrouvé dans le cas où il fallait lire le PV de la séance suivante pour voir qu'il y avait eu des modifications et c'est la suite de ça qu'on a dit, ça ne tient pas la route. Donc, c'est assez logique qu'on voit que le PV de la séance d'adoption doit comporter cette correction.

Elle est formellement proposée et validée à la séance suivante : la séance d'approbation, après, c'est assez logique qu'il faudrait revenir sur le PV mettre une astérisque pour voir qu'il y a cette modification, faire le lien avec le débat de la séance suivante et de voir le vote de cette proposition, en tout cas, c'était l'esprit.

Donc, ce n'était pas mal foutu de base, je pense qu'on avait déjà réfléchi parce qu'il y avait eu un problème qui s'était passé merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Vuille. Autre intervention ? Ce n'est pas le cas. J'oppose donc les 2 amendements de l'article 39.05.

Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent la modification de la commission ad hoc sont priés de lever la main.

Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent l'amendement de Monsieur Birbaum sont priés de lever la main. Merci. Abstention ?

La modification de la commission est acceptée avec 27 voix pour, l'amendement du PLR par Monsieur Birbaum. 9 voix pour et une abstention. La modification par la commission est adoptée. Les scrutatrices et scrutateurs on me demande que vous leviez un peu plus la main, même s'il se fait tard.

39.6, 39.7, je passe à l'article 39.8. Modification de la commission. Le Secrétaire use de moyens techniques d'enregistrement, les enregistrements sont tous conservés. D'aucun désire prendre la parole ?

Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent cette modification sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ?

La modification de l'article 39.8 est acceptée à l'unanimité, sauf une abstention.

Article 40.1, 40.2

40.2B la modification proposée par la commission: Les procès-verbaux des séances plénières ainsi que les supports informatiques.

Est-ce que quelqu'un désire prendre la parole ?

Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent cette modification de l'article 40.2 sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent. Abstentions ?

L'article 42 est approuvé à l'unanimité.

Article 41, 42, 43, 44 ? 44, Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Simplement, car on modifie le règlement, donc ça a un sens de changer les dispositions de quand est-ce qu'il entre en vigueur. Donc on dit simplement qu'il entre en vigueur au 1er janvier 2024, ce nouveau règlement, comme ça on repart avec une page blanche. Il n'y a pas besoin de laisser comme quoi le règlement modifié de février 2013 et, ensuite il avait été modifié avec d'autres est entrée en vigueur au 1er janvier 2017. Donc c'est simplement pour que l'entrée en vigueur elle soit en 2024, on la fixe aussi.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Birbaum. Quelqu'un d'autre désire-il s'exprimer ?

Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'amendement de Monsieur Birbaum sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent ? Abstentions ?

C'est donc à l'unanimité l'article 44 est modifié. Etant de portée interne il n'est pas soumis au référendum et entre en vigueur au 1er janvier 2024. Il y a encore des interventions sur le règlement du Conseil général. Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote final. Monsieur Vuille.

Intervention de Vuille Côme: Côme Vuille à titre personnel, j'imagine que c'est vote final et débat final, donc c'est pour ça que je prends la parole, monsieur le président, chères et chers collègues, comme vous le savez à titre personnel, je ne soutiens pas la modification proposée de notre règlement concernant la suppression du PV mot-à-mot. Vous m'avez déjà entendu à plusieurs reprises sur ce point je ne vais pas revenir en détail sur les arguments, vous pouvez les retrouver en 3 clics en consultant le PV mot-à-mot de décembre 2022 pendant que je parle mais vous ne pourrez plus faire cela par la suite si vous n'avez qu'un PV audio. Je dis quand même pour rappel que j'avais pris quelques exemples de mauvaise retranscription écrite du logiciel.

Alors, si l'intelligence artificielle n'arrive pas aujourd'hui à retranscrire correctement, peut-être que l'oreille humaine n'y arrive pas non plus aussi simplement que cela. Un autre exemple : le rapport MobiChablais reprend des propos tenu en plénum, notamment une reprise intégrale sur un point particulier, devons-nous à l'avenir demander aux futurs rapporteurs de commission d'écouter les propos et de les retranscrire eux-mêmes manuellement dans leur rapport et encore un autre exemple l'autre soir, Monsieur Vieux a rappelé à juste titre une présentation du Conseil municipal au Conseil général sur un dépassement des coûts de la step en son temps. A nouveau en 3 clics chacun a pu vérifier ces propos en direct ou aurait pu, lors de la préparation de son intervention, trouver rapidement la référence.

Donc, un PV est sans doute plus fiable que notre mémoire et n'oublions pas que les élus changent. Donc, voulons-nous vraiment nous priver de cet outil, les exemples cités ce soir uniquement montrent que nous le regretterons assez rapidement. Donc, à mon avis, les 2 systèmes peuvent et doivent cohabiter. On peut imaginer des liens hypertextes qui renvoient aux interventions orales, je ne suis pas un ancien qui tient absolument au papier mais je sais que le PV mot-à-mot est un outil essentiel pour ceux qui l'utilisent, ne les privez pas de cela.

Enfin, je relève que la motion était passée de manière serrée, 20 voix contre 16. Je suis plus étonné des votes de ce soir, donc j'espère qu'au vote final, le vote sera un peu plus serré et nous pourrons revenir sur les autres points du règlement qui ne sont pas contestés par la suite. Je vous remercie de votre attention, même si c'était peut-être simplement un baroud d'honneur.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Vuille pour votre intervention, y a-t-il d'autres interventions dans la salle ?

Intervention de Vanay Guillaume: Guillaume Vaney, j'interviens aussi en mon nom personnel. Je défends donc le PV audio avec la solution qui avait été proposée, Recapp, avec laquelle on arrive encore à faire des recherches pour en tout premier lieu éviter ce PV mot-à-mot qu'on a connu jusqu'à présent qui est un travail qui est absolument faramineux et qui aujourd'hui pourra largement être remplacé par le PV audio. Avec le PV décisionnel d'un côté, l'audio de l'autre, on arrive facilement à se retrouver par rapport au sujet, à quelle session à quelle le séance le sujet a été discuté, on peut retrouver par rapport à l'intervenant, on peut retrouver avec des mots-clés.

Donc, je pense qu'aujourd'hui en 2023 et par la suite le sans papier est encore plus d'actualité et au sein de notre Conseil général, je suis convaincu qu'il y a des conseillers généraux qui scrutent de manière assidue les PV mot-à-mot, mais je ne pense pas que ce soit le cas de tout le monde. Je ne dis pas que c'est la principale cause qui devrait faire voter ceci, mais je pense qu'avec les outils qu'on a aujourd'hui et les sujets qu'on traite, le PV audio va très bien satisfaire. Merci.

Vote final

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Vanay. Nous allons donc passer au vote final, je vous rappelle que le vote final de tout règlement se fait en 2 lectures à l'occasion de 2 séances différentes.

Toutefois, par un vote spécial acquis à la majorité des 2 tiers des membres présents, le Conseil général peut décider après une seule lecture que sa décision est définitive.

Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent le règlement du Conseil général tel que modifié sont priés de se manifester par main levée. Monsieur Gollut, exceptionnellement (...)

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le centre, alors est-ce que ce ne serait pas possible de faire une seule lecture ?

Intervention de Sotillo José: J'ai entendu votre demande. Les Conseillères et conseillers généraux qui approuvent le règlement du Conseil général tel que modifié sont priés de se manifester par main levée. Merci. Conseillères et conseillers généraux qui refusent ce règlement sont priés de lever la main. Abstentions ?

Le règlement du Conseil général est donc accepté par 24 voix pour, 10 voix contre et 3 abstentions. Merci. Monsieur Gollut est-ce que vous confirmez la demande du vote en une seule lecture ? Monsieur de Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum en mon nom personnel en fait, je m'y oppose simplement parce que, par rapport à ce qu'a dit Monsieur Turin, la délégation de compétences pour la Commission de Gestion.

Vous avez très bien parlé en disant qu'à Sion, à la commune de Sion, au Conseil général de Sion, la Commission de Gestion reçoit les demandes de crédit supplémentaires et peut pour certains d'entre eux décider d'elle-même sans envoyer un rapport au Conseil général et en fait, tout ça, c'est dans le règlement du Conseil général. En fait, si on veut changer ça, si on ferme aujourd'hui en votant une seule lecture unique en septembre, on doit arriver avec une motion pour modifier le règlement du Conseil général et on doit rouvrir le règlement, c'est-à-dire qu'on va le traiter bien après. Je veux dire qu'on devra traiter le règlement du Conseil général si on modifie en décembre, en mettant que le budget et ce qui fait qu'après on pourrait partir sur l'année 2024, même avec un peu de retard et puis un autre point c'est notamment toutes ces modifications sur les rubriques d'ordre général. Est-ce qu'on peut poser ou pas des amendements sur une rubrique d'ordre général ?

On a le ROC, c'est vrai, on a un règlement d'organisation, on a toute l'histoire de la procédure pour l'adoption en budget. Est-ce qu'on peut déposer un amendement le jour même en décembre ? Un amendement au budget ? Et ça, c'était ce qu'avait fait Monsieur Clivaz, donc il y a plein d'autres questions qui sont encore ouvertes, notamment au niveau du processus pour le budget pour ces crédits supplémentaires. Alors, c'est pour ça que je m'oppose à la lecture unique pour qu'on puisse justement traiter de ça durant cet été et qu'on puisse arriver au Conseil général d'octobre avec un règlement qui tienne la route et qui tienne compte des crédits supplémentaires, la manière dont les traiter et du

processus pour voter le budget, parce que si on ferme aujourd'hui, on se dit, ça va très bien et puis en septembre, on s'aperçoit que pour faire toutes ces modifications, on doit refaire une motion. Donc on va redéposer une motion et ensuite on va rouvrir le règlement et on ne finira jamais de traiter ce règlement.

Donc, c'est pour ça que je m'oppose à la lecture unique pour qu'on puisse continuer cette discussion sur les crédits supplémentaires et également sur le processus du budget pendant que le règlement est encore ouvert dans une deuxième lecture.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Birbaum pour ces précisions. Autre intervention ?

Je passe au vote. Conseillères et conseillers généraux qui approuvent ce règlement en une seule lecture sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent d'approuver celui-là en une seule lecture. Abstentions ?

Le règlement pour la modification du règlement en lien avec la prise du PV est validé de manière définitive en une seule lecture avec 20 voix pour, 16 contre et une abstention.

Pardon, je reprends le règlement, le vote final de tout règlement se fait en 2 lectures à l'occasion de 2 séances différentes. Toutefois par un vote spécial acquis à la majorité des 2 tiers des membres présents, le Conseil général peut décider après une seule lecture que sa décision est définitive : les 2/3 de 37 font 23. Donc je reprends ma décision, le règlement du Conseil général aura une deuxième lecture: Avec un résultat de 20 pour, 16 contre et une abstention, les 2/3 étant de 23.

Voilà, il est 22h17, j'ai pris l'option d'aller jusqu'au bout de ce point à l'ordre du jour. Formellement, je vais vous faire voter pour la poursuite de la séance ou, pas puisque je vous rappelle que les séances durent 3 heures au maximum selon l'article 30 du règlement. Nous avons atteint ces 3 heures. Je vais vous demander de voter sur ce point. Est-ce que quelqu'un demande une interruption de séance ? Ce n'est pas le cas. Celles et ceux qui veulent poursuivre la séance sont priés de lever la main.

Merci. Celles et ceux qui désirent reprendre la séance demain, mardi, sont priés de lever la main. Merci. Abstentions ? Le résultat: Le Conseil général a donc décidé de continuer avec 20 voix pour, 13 contre et 4 abstentions.

Je vous propose 7 minutes de pause jusqu'à 22h27.

Voilà nous allons continuer le marathon. Je vous demanderais de prendre place. Donc suite à la décision du Conseil général pour une deuxième lecture, j'informe les chefs de groupe de me transmettre les conseillers généraux pour cette commission en deuxième lecture du règlement en lien avec la prise du PV mot-à-mot afin de la créer. Ce qu'indique le règlement: les membres de cette commission ne pourront pas être les mêmes que ceux de la commission de la première lecture.

Nous passons au point 10: Rapport de la commission ad hoc pour la modification du règlement des structures pour l'accueil à la journée des enfants de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.

10. Rapport de la commission Ad'hoc sur la modification du règlement des structures pour l'accueil à la journée des enfants de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.

Intervention de Sotillo José: Je remémore la loi sur les communes et selon notre règlement, il appartient au Conseil général d'approuver la modification du règlement du Conseil général. Je vous propose de procéder comme suit: Parole au Conseil municipal pour son message, rapport de la commission, entrée en matière, discussion de détail et vote final. S'il n'y a pas de remarque sur cette manière procéder, nous pouvons avancer.

Je donne la parole au Conseil municipal.

Message du Conseil Municipal

Intervention de Chervaz Véronique : Monsieur le président du Conseil général, Mesdames et messieurs les conseillers généraux, chères et chers collègues, permettez-moi tout d'abord de vous rappeler quelques éléments et de vous donner des informations sur l'avancée du projet. Donc on s'en souvient suite à un postulat déposé par le parti socialiste, nous avons étudié la possibilité d'augmenter le nombre de places dans les structures jeunesse. Nous vous avons proposé de louer et de réaménager un local situé à la rue du Clos-Novex et vous avez accepté cette demande lors du budget 2022. Suite à cela, nous avons finalisé le contrat de location, nous avons dû faire appel à un architecte pour déposer la mise à l'enquête, la commune étant elle-même requérante, elle ne pouvait pas le faire elle-même. Il a fallu passer par le canton et quand le projet a été sur les rails, nous vous avons demandé de réviser le règlement. Alors où en est-on aujourd'hui ?

Depuis le 1er juin, nous sommes les locataires de notre nouveau local situé à la rue du Clos-Novex. La mise à l'enquête est terminée et n'a essuyé aucune opposition.

Donc, le dossier avance bien au canton même plus rapidement que prévu puisque sur les 9 services dans lesquels notre dossier est passé, il nous reste maintenant plus que 2 services qui doivent nous rendre réponse. L'architecte a lancé les appels d'offres et la commission ad hoc propose ce soir la révision du règlement qui, pour des raisons administratives, doit être révisée avant la signature des contrats.

Alors, pour ce qui est de la forme, la commission ad hoc a procédé à une révision plus approfondie, a fait plus que le mandat qui lui avait été demandé par le Conseil communal. Alors j'entends certains peut-être d'entre vous me dire une nouvelle fois, le Conseil communal nous a donné ça à la dernière minute et encore une fois on est devant le fait accompli. Alors, permettez-moi de vous dire, Mesdames et messieurs les conseillers généraux qui n'en est rien. Je vous demande vraiment d'éviter de nous faire un faux procès. Oui, nous sommes allés vite, nous avons été efficaces, je tiens à vous le dire, ouvrir une nouvelle structure en moins de 2 ans depuis le dépôt du postulat montre que nous avons été de l'avant dans ce dossier sans tergiverser. On aurait pu se dire, laissons du temps, mais alors la nouvelle organisation n'aurait pas pu être mise en place à la fin de l'année et il aurait fallu dire aux familles «oui alors écoutez on a une solution, mais vous devez encore attendre un an», ce n'est pas la voix que nous avons choisie, les éléments se débloquent, la situation progresse et nous devons faire preuve de réactivité pour répondre au mieux aux préoccupations des familles qui habitent sur le territoire communal.

L'exécutif et le législatif ont fait leur travail selon leurs prérogatives respectives et je vous en remercie. Pour ce qui est du fond maintenant, comme cela a été relevé dans le rapport, il s'agit principalement de réorganisation d'éléments déjà présents dans le règlement actuel. Le Conseil municipal déposera toutefois 2 amendements par rapport au règlement déposé le premier sur le titre. Le second : nous proposerons un ajout d'une phrase à l'article 3 sur les conditions d'admission mais j'y reviendrai lors de la discussion de détail. Je tiens à remercier la présidente de la commission, Madame Métrailler, ainsi que les membres de la commission pour le travail effectué. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Sotillo José: J'imagine que l'enregistrement a eu un petit soucis ?

Rapport de la Commission Ad'hoc

Intervention de Tissières Isabel : Isabelle Tissière pour la commission ad hoc sur la modification du règlement des structures pour l'accueil à la journée des enfants de la naissance jusqu'à la fin de la 8H petite correction.

Monsieur le président, Mesdames, messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues, je vais vous présenter le rapport qui fait suite au travail effectué par notre commission. Nous nous sommes rencontrés à 5 reprises. 1 fois en avril puis 4 fois en mai. Lors de la deuxième séance nous avons reçu Mesdames Véronique Chervaz de la Municipalité et Cécile Bourban des structures jeunesse afin de pouvoir leur soumettre nos questions. Nous avons reçu comme mandat de préavis les modifications du règlement des structures pour l'accueil à la journée des enfants de la naissance qu'à la fin de la 8H et d'établir un rapport. Avant de rédiger le présent rapport, la commission a analysé de manière approfondie les modifications du règlement proposé par le Conseil communal ainsi que les documents y relatifs. A cette occasion la commission a relevé que certains passages du règlement ne correspondaient plus à la pratique actuelle. Par ailleurs, elle a constaté que certains articles pourraient être scindés, déplacés ou modifiés afin de rendre le règlement plus cohérent et plus lisible. Voici donc les propositions de la commission:

Concernant le titre: Par souci de clarté, la commission propose de reformuler le titre du règlement au singulier, soit «La structure jeunesse» car échéant l'intitulé du logo pourra être adapté par le Conseil communal.

Concrètement, il n'existe pas 2 structures différentes mais une seule structure divisée en 2 secteurs, crèche et UAPE. D'ailleurs la commission relève que le règlement actuel utilise déjà la formulation au singulier pour désigner la structure, excepté dans le titre. La commission propose donc d'utiliser cette formulation-là dans tout le règlement. S'agissant de la deuxième partie du titre, la commission estime qu'il n'est pas nécessaire de préciser le moment à partir duquel les enfants peuvent être accueillis dans la structure dans la mesure où certaines contradictions figurent dans le règlement actuel à ce sujet. Par exemple, accueil «dès la naissance» ou alors accueil «dès la fin du congé maternité». La commission propose des modifications afin d'éliminer ces incohérences.

En outre, la commission propose d'ajouter un sommaire pour que les informations puissent être recherchées plus rapidement concernant l'article 1 présentation de la structure, la commission propose de supprimer les noms, les Menios et le Coup de Pouce qui ne sont plus utilisés en pratique, comme nous l'a confirmé Cécile Bourban ainsi que d'utiliser uniquement le terme structure afin d'alléger le texte.

Afin que le règlement soit unifié, la commission propose également de modifier légèrement la proposition de modification du Conseil communal en remplaçant «jusqu'à l'entrée à l'école» par «jusqu'à l'entrée en 1H».

Concernant l'article 2 objectifs. Par souci de clarté, la commission propose de reformuler les sous-titres de modifier quelque peu la structure du texte ainsi que d'intégrer tous les aspects du règlement lié à la communication avec les parents dans cet article.

Concernant l'article 3 conditions d'admission, inscription et contrat. Cet article traitant de 3 sujets différents, la commission propose de le diviser en 3 afin que chaque thématique soit abordée dans un article différent. Cette solution permettra de trouver les informations recherchées plus rapidement. Les 3 articles traiteront donc des thématiques suivantes: 1. conditions d'admission, 2. inscription et contrats, 3. absences. S'agissant des conditions d'admission, donc ce sera le nouvel article 3. La commission propose de définir clairement quels sont les critères d'admission ainsi que la priorité donnée en cas de pénurie de place, la commission propose également d'intégrer l'actuel article 6 alinéa 8 dans cet article puisque le fait que les enfants qui fréquentent la structure soient assurés fait partie des conditions d'admission.

Concernant les inscriptions et les contrats. Nouvel article 4: la commission propose d'intégrer certaines informations correspondant à la pratique actuelle dans le règlement et de déplacer l'actuel article 9 alinéa 2 dans ce nouvel article. L'ordre des alinéas a également été revu. Les absences sont traitées dans un article séparé, nouvel article 5.

concernant l'article 4. intégration. La commission propose de reformuler le titre pour le rendre plus explicite et conforme au contenu de l'article 4 alinéa 4 est déplacé dans le nouvel article 2.

Ensuite, concernant l'article 5 sécurités et aspects pratiques, la commission propose de diviser cet article en 3 articles différents dont les titres seront les suivants : sécurité, aspects pratiques et droit à l'image.

Concernant la sécurité, donc nouvel article 7 est divisé en 2 alinéas. La proposition du Conseil communal est reformulée afin de tenir compte de la rapidité avec laquelle les nouvelles technologies évoluent.

L'article concernant les aspects pratiques, nouvel article 8, est reformulé et désormais divisé en 3 sous chapitres : organisation de la journée, matériel et déplacement. Un article relatif à l'utilisation du matériel vidéo et des photos pour la structure est ajouté, nouvel article 9, un alinéa relatif à l'usage externe de ce matériel a également été ajouté.

Concernant l'article 6 santé, maladie, accident. Cet article est déplacé dans le nouvel article 3 alinéa 4. Ensuite, concernant l'article 7 conditions financières. Par souci d'unification, l'alinéa 3 est reformulé. Concernant l'article 8 horaires. Le contenu de cet article n'a pas été changé.

Et concernant l'article 9 dispositions finales, les 2 premiers alinéas de cet article sont déplacés dans le nouvel article 4 alinéa 6 et 9.

Fondamentalement, les modifications proposées par la commission ne constituent pas de grands changements mais une adaptation nécessaire et bienvenue. En effet, le règlement date de 10 ans et la structure elle-même a passablement évolué. Les membres de la commission ont approuvé le présent rapport à l'unanimité et recommandent au Conseil général d'accepter la version du règlement proposée par la commission. Merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Tissières. Nous passons à l'entrée en matière. La parole est à l'assemblée. Madame Arlettaz.

Entrée en matière

Intervention de Arlettaz Pauline: Pauline Arlettaz pour le centre. Après avoir analysé avec attention le travail effectué par la commission, le groupe du centre acceptera le règlement tel que proposé par cette commission. Nous estimons en effet, qu'hormis les modifications proposées par la Municipalité, une mise à jour du règlement était bienvenue.

Cependant et sans remettre en question le travail de terrain effectué par le Conseil municipal, notre groupe encourage vivement le Conseil communal à faire en sorte que l'administration procède à une réelle mise à jour avant de transmettre des règlements au Conseil général. Comme les modifications de règlement ne sont pas au programme tous les jours et doivent ensuite être approuvées par le Conseil d'État, il nous semble plus opportun de directement lui soumettre un règlement actualisé. En conclusion, le groupe du centre accepte l'entrée en matière.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Arlettaz. D'autres interventions, Monsieur Doval.

Intervention de Doval Manuel: Manuel Doval pour le groupe PLR. Monsieur le président, Mesdames, messieurs les conseillers municipaux, chers collègues.

La commission, nommée à la base pour revoir un détail d'un article s'est retrouvé face à un règlement désuet et pas adapté à la situation actuelle. A la lecture du rapport nous constatons que le règlement a été revu de fond en comble par la commission et qu'il s'agissait vraisemblablement d'un modèle type proposé par le canton à l'époque.

Le PLR s'étonne que le Conseil municipal n'ait pas remarqué que le règlement actuel était peu, voire pas adapté à notre situation. La commission a été constituée dans l'urgence, car il était indispensable d'avoir un règlement à jour pour la rentrée du mois d'août. Cependant, les règlements doivent passer devant le Conseil d'État et même si nous l'homologuons ce jour, le Conseil d'État ne va jamais pouvoir le valider dans les temps.

Y avait-il vraiment autant d'urgence ? Nous remercions la commission pour son engagement total et le temps passé sur ce rapport. Le PLR va dans le sens du rapport de la commission et validons l'entrée en matière. Merci beaucoup.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Doval pour votre intervention. Madame Vetter.

Intervention de Vetter Chantal: Chantal Vetter, pour Les Verts, nous acceptons l'entrée en matière et soutenons la proposition de la commission.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Vetter. Autre intervention ? Ce n'est pas le cas.

Est-ce que quelqu'un combat l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas, elle est donc acceptée tacitement. Nous passons donc maintenant à la discussion de détail. Madame Chervaz je vous laisse la parole.

Discussion de détail

Intervention de Chervaz Véronique : Véronique Chervaz pour le Conseil municipal, j'aimerais juste préciser 2 éléments : est-ce qu'il y avait urgence ? Oui, oui, pourquoi ? Parce qu'il faut qu'on signe des conventions qui sont justes. On aurait très bien pu me dire, alors on met un avenant, sauf qu'il faut bien voir que derrière, il y a des conventions qui sont signées avec les parents, il y a une organisation entre la 1H qui passe à l'UAPE et qui quitte le système de crèche. Ça a une implication sur les groupes et nous il faut qu'on puisse avoir une organisation qui soit claire.

Donc oui, il y avait urgence et oui, il y a urgence. Maintenant pour le fonctionnement du règlement en lui-même. Alors, effectivement, il y avait des choses qui devaient être révisées. Pour nous, l'essentiel, c'était qu'on puisse avoir quelque chose de fonctionnel, pour, comme je vous le dis, faire le passage des élèves de 1H, de crèche, à l'UAPE. Vous avez voulu remanier tout, c'est très bien, c'est parfait, vraiment. Simplement on ne peut pas dire que ce règlement n'était plus fonctionnel, désuet. Certes, des choses à revoir, certes, mais fonctionnels. «Plus fonctionnel et inefficace», je pense qu'on pouvait encore fonctionner quelque temps avec ce règlement-là.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Chervaz. Passons donc maintenant à la discussion de détail, Donnant la priorité au rapport de la commission, je passe en revue la version finale de la commission. Si personne ne propose l'amendement, c'est donc la version amendée par la commission qui est tacitement acceptée.

Y a-t-il des questions sur la manière de procéder ? Remarques ou questions ou propositions d'amendement concernant l'article 1,2 .. Ah pardon.

Intervention de Chervaz Véronique : Non le titre, monsieur le président du Conseil général.

Donc nous proposons un amendement afin de revenir au titre initial, soit le règlement des structures jeunesse. Nous faisons ici une analogie avec les écoles. On parle en effet des écoles de Collombey-Muraz puisqu'elles sont sur différents sites et qu'elles concernent différents degrés. On a l'école de Muraz. l'école de Collombey, mais ce sont Les écoles de Collombey-muraz et il en est de même pour les structures jeunesse. En effet, les structures sont composées de plusieurs structures situées sur différents sites avec plusieurs niveaux : l'UAPE et la crèche.

Ce retour au texte d'origine est donc plus opportun du fait, comme je viens d'expliquer, que nous n'avons pas une structure unique, mais plusieurs structures qui forment un ensemble: «Les structures jeunesse». Pour ce qui est la suite du règlement, on peut utiliser le mot structure au singulier cette fois-ci, pourquoi ? Parce qu'on peut entendre ce mot-là à ce moment-là comme un terme générique.

Voilà, je vous remercie de votre attention et je vous demande de bien vouloir revenir au titre initial avec «les structures» et pas «la structure». Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Chervaz. Y a-t-il une autre prise de parole concernant le titre ? Monsieur Ruiz.

Intervention de Ruiz Noé: Noé Ruiz, à titre personnel, membre de cette commission, la modification du titre a été faite, justement car il y a une seule structure, comme vous l'expliquez dans l'ancien règlement, où la phrase n'a pas été modifiée.

La structure est répartie en 2 secteurs et ensuite la crèche et l'UAPE. C'est vraiment nous avons une structure, plusieurs secteurs d'où cette correction.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Ruiz. Autre intervention ? Pas d'autres interventions. Scrutatrices scrutateurs, nous passons au vote du titre.

Intervention de Sotillo José: Madame Marie Métrailler, présidente de la commission, vous avez la parole.

Intervention de Métrailler Marie: Oui Marie Métrailler pour la commission. Je rebondis juste sur ce que vient de dire Noé à l'instant. C'est vrai que c'est une réflexion qu'on a eu au sein de la commission lors de la dernière séance parce qu'il y a tous les logos. Il y a plusieurs endroits dans la commune où c'est écrit «les structures» au pluriel, donc, on s'est demandé, par exemple, si on allait devoir changer ça, mais pour nous, c'était vraiment une question de cohérence avec le règlement qui précise bien la structure est répartie en 2 secteurs, même si c'est réparti sur plusieurs sites.

Pour nous, ça faisait plus sens de mettre cela au singulier. Donc je vous suggère, je vous invite à suivre notre proposition merci.

Intervention de Sotillo José: Dernière intervention Madame Chervaz.

Intervention de Chervaz Véronique : Oui, alors je me permets de rebondir une nouvelle fois.

Je crois qu'il faut qu'on s'entende sur que veut dire le mot «structure» de la même manière qu'est-ce que veut dire le mot «école» ? On a un lieu, on a une entité et l'entité, c'est «les structures jeunesse» et après, on a une structure là, une structure là, une structure là, c'est-à-dire qu'il y a ce mot « là ». Il a vraiment 2 sens, un sens générique et un sens global et donc garder le titre, «les structures jeunesse» au pluriel montre le sens global.

Quand on parle de la structure, on parle du sens générique et en parlant aussi avec le service qui est concerné, plus de sens d'agir ainsi, voilà, je vous remercie.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Chervaz.

Conseillères et conseillers généraux qui acceptent de valider l'amendement proposé par le Conseil municipal sont priés de lever la main. Je répète les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'amendement proposé par le Conseil municipal sont priés de lever la main. Merci. Abstentions ?

Celles et ceux qui refusent l'amendement du Conseil municipal sont priés de lever la main.

L'amendement du Conseil municipal est donc refusé avec 12 voix pour, 20 voix contre et 5 abstentions, le titre de la commission reste en vigueur.

Des remarques, questions, propositions d'amendement concernant l'article 1, L'article 2, l'article 3.

Intervention de Chervaz Véronique : Véronique Chervaz pour le conseil municipal.

Le conseil municipal propose d'ajouter à l'alinéa 3 qui dit : « en cas de pénurie de place, celles-ci sont attribuées selon l'ordre suivant ». Nous proposons d'ajouter, avant le «en cas de pénurie de place», «sous réserve de placements ordonnés par l'autorité judiciaire». En effet, il peut y avoir des cas comme nous avons actuellement de l'APEA qui nous demande de prendre un enfant en priorité ou en urgence.

C'est assez rare, mais, dans ces cas-là, puisqu'on fait un règlement, on a voulu prévoir cette possibilité de se dire que si l'autorité judiciaire nous demandait de prendre un enfant en urgence, nous pouvions l'accepter.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Chervaz. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer sur cet amendement ? Ce n'est pas le cas.

Scrutatrices, scrutateurs, dernière ligne droite.

Conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'amendement proposé par le Conseil municipal à l'article 3 alinéa 3 sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent ? Abstentions ?

L'amendement proposé par le Conseil municipal est donc accepté à l'unanimité.

Nous passons à l'article 4, articles 5, l'article 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13. Y a-t-il encore des interventions de votre part ? Madame Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie: Oui, Marie Métrailler pour la commission. Je rebondis juste sur ce qu'a dit Madame Chervaz au début, lors de sa première prise de parole, juste pour clarifier. La commission, elle n'a pas du tout voulu faire un faux procès au Conseil municipal, c'était plus une question d'opportunité à partir du moment où on doit reconstituer une commission, ça doit passer au Conseil d'État et autant procéder à un dépoussiérage total pour qu'on ait un règlement à jour, mais ce n'était pas un procès d'intention, pas du tout. Et sinon merci, je remercie tous les membres de la commission pour leur travail parce que c'était en un temps record et merci pour votre investissement.

Vote final

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Métrailler. Toujours dans le débat final, est-ce que quelqu'un désire-t-il prendre encore la parole ? Ce n'est pas le cas.

Scrutatrices scrutateurs. Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent le règlement de la structure jeunesse tel que présenté et modifié ce soir sont priés de se manifester par main levée. Celles et ceux qui le refusent ? Abstentions ?

Le règlement de la structure jeunesse tel que présenté est donc accepté à l'unanimité. Merci beaucoup. Merci à la commission. Madame Métrailler présidente de cette commission.

Intervention de Métrailler Marie: Oui Marie Métrailler pour la commission, je propose que ce soit adopté en une lecture.

Intervention de Sotillo José: Proposition d'une seule lecture aux 2/3.

Scrutatrices, scrutateurs, ça devrait être la dernière.

Conseillères et conseillers généraux qui acceptent cette modification ce règlement en une seule lecture sont priés de lever la main. Merci. Celles et ceux qui désirent en 2 lectures sont priés de lever la main. Abstentions ?

C'est donc définitif. Le règlement est accepté.

Intervention de Sotillo José: Nous passons au point 11 interpellations, il y en a deux. Carte journalière dégriffée Commune dès 2024. Premier signataire, Monsieur Brunetti, vous avez la parole.

11. Interpellations :

Carte journalière dégriffée Commune dès 2024

Intervention de Brunetti Giovanni: Giovanni Brunetti pour le centre. Carte journalière dégriffée commune dès 2024. En février dernier, l’alliance Swiss Pass, l’association des communes suisses et l’union des villes suisses a annoncé dans un communiqué que les cartes journalières Commune, sous leurs formes actuelles, disparaîtront à la fin de l’année. Elles seront remplacées dès 2024 par une carte journalière dégriffée.

Les communes n’assumeront plus aucun risque financier et elles paieront uniquement ceux qu’elles auront effectivement vendues et percevront une commission pour leur travail. Un seul contingent de cartes vaudra par jour pour l’ensemble du pays, les disponibilités seront visibles sur un site centralisé dont les coûts seront uniquement à la charge de la branche des transports publics.

Cette nouvelle solution proposée par les CFF permettra à nos citoyens d’accéder à nouveau à l’offre pour les cartes journalières. La décision de l’époque de supprimer ce service à la population permet de ne plus engendrer de pertes financières sur ce poste. Aujourd’hui, la nouvelle offre ne met plus de pression sur un éventuel déficit puisque nous n’avons plus de contingent de billets minimums à acquérir. Donc la Municipalité entend-elle proposer ce service à ses citoyens ? Si non, pour quelle raison ?

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Brunetti. Je passe la parole au conseil municipal, Madame Cottet Parvex.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet Parvex pour le Conseil municipal.

Donc en préambule et comme mentionné dans l’interpellation, l’administration communale a également reçu courant février ces informations relatives à un nouveau concept de cartes dégriffées CFF, et au vu de ces nouvelles conditions, comme explicitées dans la présente interpellation, le Conseil municipal s’avère favorable à la réintroduction d’une telle carte dégriffée et demandera à cet effet à l’administration communale d’étudier sa mise en place dès 2024. Et pour information également et selon une deuxième communication de l’alliance Swiss Pass reçue fin mai, les cartes journalières pourront être acquises au prix le plus avantageux de 39 francs avec le demi-tarif, et 52 francs sans demi-tarif, le principe étant que plus on achète tôt et plus le prix est intéressant.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Cottet Parvex. Est-ce que l’interpellant désire-t-il prendre la parole ? C’est tout bon. Nous passons au point 11.2 l’interpellation PLR « Réduction du Park & Rail à la gare CFF d’Aigle » le premier signataire, Monsieur Thomas Birbaum.

Réduction du « Park and Rail » à la gare CFF d’Aigle.

Intervention de Birbaum Thomas: Chers collègues, une petite interpellation qui concerne le Park & Rail de la Gare CFF d’Aigle. Donc vous l’avez peut-être vu passer dans les médias, une étude de Chablais région, Chablais région qui fait de nombreuses études. Notamment, ils étudient une réduction du Park & Rail à Aigle, pourquoi ? Pour pouvoir mettre d’autres Park & Rail, mais le long des lignes, par exemple, AOMC, des lignes TPC Troistorrents, Saint-Gingolph. Le but ce serait que les gens, par exemple, descendant de Morgins parquent à Troistorrents et ensuite prennent l’AOMC, puis ensuite changent à

Aigle, et ensuite à Aigle partent travailler sur Lausanne ou sur l'arc Lémanique ou bien sur Sion, alors qu'auparavant, ces mêmes personnes allaient parquer directement à Aigle ou à Bex, car c'était à côté d'une ligne de train direct. Donc comme Chablais région est mandaté, enfin financé, par les communes de l'agglomération de la région du Chablais valaisan et du Chablais vaudois, on se posait la question, ces 3 petites questions à la fin de la conclusion, c'est: Est-ce que la commune de Collombey-Muraz a été consultée sur cette planification ? Cas échéant, quelle a été sa position ? Est-ce qu'elle soutient une telle réduction à la gare CFF d'Aigle ? Et le Conseil municipal, estime-t-il judicieux de réduire la taille des Park & Rail dans le périmètre des gares CFF du Chablais ? Je pense notamment à des personnes qui habiteraient Muraz, qui iraient directement parquer à Aigle et puis ensuite qui prendraient le train pour travailler sur l'arc Lémanique. Si on réduit, si on supprime, ces places à Aigle, il y a tout simplement le risque que ces mêmes personnes prennent la voiture et vont directement travailler à Lausanne, ce qui surchargerait les autoroutes déjà passablement occupées par des pendulaires en temps de pointe. Donc voilà, je laisse le Conseil municipal nous répondre.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Birbaum. Monsieur Turin.

Intervention de Turin Olivier: Merci monsieur le président, mesdames et messieurs.

Alors en préambule, vous dire qu'il ne s'agit pas d'une petite interpellation ni de petites questions, c'est une interpellation importante avec des questions qui nécessitent un développement conséquent, raison pour laquelle, et je vous prie d'ores et déjà, je m'excuse, je vais prendre le temps qu'il faut pour répondre à cette interpellation. C'est une interpellation d'ailleurs qui a été déposée autant au Conseil National qu'au Grand Conseil valaisan ainsi que, en tous cas à ma connaissance, à la commune de Monthey, interpellation qui a été parfois tournée un peu différemment, enfin dont les questions sont relativement similaires.

Donc il faut d'abord que je vous rappelle brièvement le contexte et les objectifs de l'étude de planification des parkings d'échange Park & Rail et Bike & Rail parce qu'il y a les deux dans le Chablais.

Chablais Région a débuté en février 2021 une étude sur les parkings d'échange, voitures et vélos, en intercantonal et sur l'ensemble de son territoire avec l'appui et le soutien technique de la direction générale de la mobilité des routes du canton de Vaud et du service de mobilité valaisanne en collaboration avec les communes chablaisiennes.

Vous le savez, les deux cantons disposent de cadres légaux distincts et de stratégies dédiées. La stratégie cantonale vaudoise prévoit une contribution au financement des études, de la réalisation et de l'exploitation des interfaces régionales d'intérêt cantonal, ce qui n'est pas le cas en Valais. Le Valais ne prévoit aucun soutien au Park & Rail, c'est un clin d'œil à nos députés. Pour les Park & Rail, la condition préalable est de disposer d'une stratégie régionale identifiant le réseau de Park & Rail à développer et précisant leur principe de gestion en adéquation avec les objectifs cantonaux. L'étude de la stratégie relève de la compétence de l'association régionale.

Les objectifs, il y en a 2: d'abord identifier les réseaux de Park & Rail et Bike & Rail à développer dans les 10 à 15 ans, soit à l'horizon 2030-2035, la répartition géographique de la demande, les principes de rabattement sur les transports publics, vous en parliez effectivement, ces principes de rabattement, la localisation, le dimensionnement des ouvrages selon une méthodologie harmonisée à l'échelle du canton de Vaud.

Il faut préciser également l'autre objectif, c'est de préciser les principes de gestion, je ne vais pas m'étendre, notamment la tarification et le droit de stationner. Et puis bien sûr, toutes les modalités de mise en œuvre. C'est donc une démarche purement vaudoise à la base, mais qui doit être nécessairement planifiée au niveau de la région du Chablais. La question 1 : la commune de Collombey-

Muraz a-t-elle été consultée sur cette planification ? Alors, un petit préambule avant de vous répondre, il faut mentionner que Chablais région n'a aucunement publié le rapport de l'étude qui n'a fait l'objet d'aucune validation à ce stade, ni par les communes, ni par Chablais région. Sa diffusion dans l'espace public relève donc d'une fuite. Une version consolidée du rapport d'étude sera rendu public fin 2023. Je pense que c'est ça l'information principale que je peux vous donner dans cette interpellation. La commune de Collombey-Muraz a été bien sûr partie prenante de cette étude de planification. Elle a participé aux différentes séances de présentation et d'avancement de l'étude en présence bien sûr du Bureau mandaté avec représentants désignés au groupe technique et au comité de pilotage. Donc, Collombey-Muraz a été impliqué tout au long de ce processus d'étude qui a débuté en février 2021 suite à ce rapport, il y a eu 2 rapports de diagnostic de planification qui ont été transmis pour validation à l'ensemble des 28 communes par consultation mail entre décembre 22 et février 2023.

La deuxième question : cas échéant, quelle était sa position ? Donc la position de Collombey-Muraz, est-ce que nous soutenons une telle réduction à la gare d'Aigle dans le cadre du processus de consultation de l'étude fin décembre 2022 concernant les résultats et les préconisations pour le futur Park & Rail de Collombey-Muraz. Là, on parle vraiment de notre Park & Rail qui est planifié sur le secteur du Corbier, nous avons transmis le retour suivant, donc ouvrez les guillemets « Dans les grandes lignes, ce dossier a déjà fait l'objet de plusieurs relectures et occasionné différentes remarques qui ont été débattues et prises en considération dans ce document dans le rapport de planification pour le point relatif à l'application proposée des principes réglementaires tarifaires. Compte tenu de la fonctionnalité du futur site et de sa localisation, il semble qu'une tarification identique à Monthey et Ollon soit plus adaptée. Pour le reste, la question de la capacité du futur parking a été discutée à plusieurs reprises. Nous sommes conscients qu'une offre de 50 places pourrait potentiellement sembler trop importante malgré les effets de report, notamment depuis la vallée d'Illiez, la mixité d'utilisation potentielle sport loisirs et la possibilité de valoriser ce parking en direction des stations des portes du soleil. » Donc, nous nous avons proposé de maintenir ce chiffre de 50 places, mais qu'évidemment ce chiffre sera affiné par la suite lorsque le dossier sera plus mûr. Donc, on ne s'est pas positionné concernant la réduction envisagée du nombre de places à la gare d'Aigle, qui d'ailleurs n'est pas juste. Il ne s'agit pas d'une suppression de 218 places sur les 351 qui composent le site Park & Rail d'Aigle et plusieurs éléments doivent être pris en compte dans les préconisations faites concernant les Park & Rail existant et ceux à créer.

Et enfin dernière question, le Conseil municipal estime-il judicieux de réduire la taille des Park & Rail dans le périmètre des gares CFF du Chablais ? Alors, la question elle est incomplète. Il ne s'agit pas uniquement d'une diminution du nombre de places dans les Park & Rails existants, mais dans certains cas d'agrandir, un agrandissement du nombre de places et du développement de plusieurs nouveaux Park & Rail dans les gares chablaisiennes et dans une optique de planification régionale.

Vous avez bien compris, cette remarque, elle veut dire que ce qu'on souhaite, c'est que les personnes, mais ça, c'est en lien avec le développement AOMC 2030, on parlait avant de MobiChablais, là on est à court terme lorsqu'on débat, mais MobiChablais si ça continue, et puis si la gestion est vraiment satisfaisante, ça va encore se développer, ça va monter dans les vallées, ça va aller plus proches des citoyens qui sont même décentrés, mais l'idée à la fin, c'est que lorsqu'on habite, imaginons à Val-d'Illiez, à Troistorrents ou à Illarsaz, ben qu'on ait l'opportunité de ne pas prendre sa voiture pour aller à Aigle et puis ensuite à Lausanne ou à Sion, c'est ça le but à la fin, ce n'est pas de prendre sa voiture pour aller jusqu'au Park & Rail d'Aigle pour ensuite prendre un train quoi, c'est un peu anachronique comme vision. Bien évidemment avec plein d'exceptions. Ces exceptions elles vont devoir être réglementées si on habite à l'Essert, on n'aura jamais en fait un transport public qui va venir devant la porte.

Donc, pour terminer, je vous disais dans l'optique d'une planification régionale, de plus, l'aspect temporel doit être pris en considération dans cette analyse des résultats. Le dimensionnement du Park &

Rail d'Aigle n'a pas encore été validé. Pour l'instant, on pense même peut-être qu'il pourrait être maintenu à cette taille-là. C'est cette analyse qui permettra au canton de Vaud de pouvoir contribuer au maintien de ce Park & Rail. Dans l'attente des améliorations de l'offre ferroviaire qui sont prévues à partir de 2030, les Park & Rail de plaine gardent une certaine importance dans un premier temps. Il faut s'attendre d'ailleurs à une pression accrue sur ceux-ci, notamment à Aigle, à Ollon et à Monthey. Et puis, comme vous le comprenez bien, il n'est pas possible de raisonner site par site car le développement de l'offre Park & Rail doit tenir compte des nombreuses interdépendances entre les sites et avec le développement des transports publics.

Le développement de l'offre de Park & Rail et de la desserte en transports publics côté valaisan sera donc essentiel pour maîtriser la demande à Aigle, conformément à la stratégie qui est en cours d'analyse, à Chablais Région. Concernant le réseau de ces transports publics de référence, la stratégie est définie pour un horizon à 15 ans en tenant compte des éléments suivants : le développement transport public acté à cet horizon et puis on va se fonder sur le développement de plus long terme, notamment la ligne sud Léman ou encore hypothétique, le raccordement de Monthey à la ligne du Simplon. Ces 2 éléments, entre parenthèse petite information, vous seront communiqués en fin d'année parce qu'il y a du progrès sur ces deux points.

L'offre Park & Rail qui peut-être développé à l'amont. Donc ça c'est le deuxième élément, mais ce, uniquement sur des lignes dont la qualité est considérée comme suffisamment élevée au regard des critères définis en la matière. Déjà la qualité de desserte et puis la rapidité pour aller d'un point depuis chez soi jusqu'à la gare d'Aigle. Voilà, j'ai un petit peu fait le tour de ces choses techniques.

Je pourrais vous en parler encore quelques minutes, mais je vais m'arrêter là puisqu'on est tous fatigués. En conclusion, concernant l'accès à l'offre par Park & Rail, l'administration prévue des abonnements par les gestionnaires de Park & Rail, donc CFF et communes n'interdira pas l'utilisation des Park & Rail d'Aigle et Bex par des personnes qui ne répondent pas aux critères de légitimité, mais se limitera à donner la priorité aux personnes n'ayant clairement pas d'alternatives. Des exceptions seront admises pour des cas particuliers. De plus, une utilisation occasionnelle de ces Park & Rail restera possible pour tout le monde sans conditions restrictives. En conclusion, la mobilité est une vision stratégique concertée parce que, comme vous le savez, on est interdépendants et interconnectés, une vision commune doit nécessairement être mise en place, mais vous aurez une confirmation de ce qui est prévu dès que le rapport sera terminé. Merci de votre écoute.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin, Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Alors conformément au règlement, je vais apporter une réponse courte et brève. Donc je suis, pour le groupe PLR, satisfait de la réponse. Donc je me réjouis de la communication qui aura lieu en fin d'année et je reviens juste sur vos propos, vous avez parlé d'anachronisme ou aussi le fait que la vision, c'est d'avoir un bus qui va dans toutes les vallées, etc. Alors moi, je ferais attention avec cette vision parce que malheureusement, c'était la vision de l'ancien responsable d'exploitation de TPC qui n'est plus là parmi nous aujourd'hui et c'était un petit peu la cause de cette explosion des coûts qui a eu lieu. Donc, moi, je suis d'accord d'avoir une vision sur la mobilité, faut pas oublier la multimodalité et surtout faut toujours avoir la maîtrise des coûts, parce qu'il ne faut pas se voiler la face, si on veut des bus qui vont dans tous les villages, il faudra être prêt à payer ces bus et c'est des coûts fixes qui sont assez importants.

Donc, je comprends la vision, mais je ne la partage pas totalement, mais ça c'est un autre débat qu'on pourra avoir dans le cadre de discussions sur la mobilité de manière générale.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Birbaum pour cette remarque

12. Réponses à diverses interventions

Intervention de Sotillo José: Nous passons au point 12 réponses à diverses interventions.

Réponses au postulat du 5 novembre 2021 intitulé : limiter la pollution lumineuse par une stratégie lumineuse quantitative, acceptée en séance du Conseil général du 14 mars 2022.

Réponse au postulat du 5.11.2021 intitulé « Limiter la pollution lumineuse par une stratégie lumineuse » quantitative », accepté en séance du Conseil général du 14 mars 2022.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Oui, Sandra Cottet pour la Municipalité.

En préambule de cette réponse, le Conseil municipal tient à relever les importants travaux qui ont été entrepris pour assainir le réseau d'éclairage public ces dernières années. En effet, s'appuyant sur le plan d'action du plan lumière 2012 à ce jour, ce sont près de 1'000 d'entre eux qui ont déjà été remplacés, dont environ 800 avec une technologie LED sur les quelque 1'180 luminaires présents sur les routes communales et cantonales.

D'autre part, 25% des éclairages communaux fonctionnent actuellement avec un abaissement nocturne programmé de 25 à 50% de 23 heures à 5 heures du matin, voire une extinction nocturne à 100%.

Toutes ces mesures ont permis de réaliser non seulement des substantielles économies d'énergie, mais également de tendre vers une stratégie lumière plus qualitative. Néanmoins, et afin d'aller plus loin dans cette démarche et comme proposé par le Conseil municipal et validé par le Conseil général lors du budget 2023, un montant de 40'000 francs a été alloué pour une nouvelle étude devant permettre la mise à jour du plan lumière et de la stratégie communale liée à l'éclairage public et à cet effet mandat a été donné à un Romande Energie et en collaboration avec le Bureau d'études Thol Concept pour l'élaboration d'un nouveau plan directeur de l'éclairage public. Et il leur a aussi été spécifiquement demandé dans ce cadre, qu'un accent particulier soit apporté lors de l'étude et de la rédaction de ce plan directeur sur 2 points suivants. A savoir la préservation de la biodiversité et l'extinction de l'éclairage, notamment dans les zones sensibles, et l'élaboration d'un comparatif des consommations électriques entre les différentes technologies, que ce soit abaissement nocturne, extinction complète, télégestion ou tout autre technologie existante.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Cottet Parvex. Nous passons à la deuxième réponse.

Réponse au postulat du 31 janvier 2022 intitulé « Sécuriser la route de St-Didier », accepté en séance du Conseil général du 14 mars 2022.

Intervention de Vetter Chantal: Chantal Vetter. Merci beaucoup pour la réponse et je me réjouis de voir les résultats de l'étude.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Vetter. Je passe au point 12.2 réponses au postulat du 31 janvier 2022 intitulé «Sécuriser la route de St-Didier», accepté en séance du conseil général du 14 mars 2022.

Intervention de Turin Olivier: Oui, Monsieur Olivier Turin pour la Municipalité, monsieur le président, mesdames et messieurs, je vais être très bref, vous avez bien pu prendre connaissance de ce postulat. La

route Saint-Didier, la rue Saint-Didier, c'est un axe de mobilité qui est très important pour le village, pour le village de Collombey et puis nos objectifs mobilité de la commune a pour ambition de rendre cet axe parfaitement adéquat pour les déplacements cyclables, ce qui va bien évidemment entraîner un réaménagement complet. Bien sûr que la sécurisation de l'AOMC dans le cadre du projet AOMC 2030 aura un impact très important sur cette rue notamment, évidemment vous imaginez bien durant la phase de chantier mais aussi ensuite lorsque la nouvelle route transversale qui passera sous Gessimo sera fonctionnelle. On imagine que dès lors la route sera pacifiée ou apaisée quand je vous parle de route, donc c'est la rue Saint-Didier.

Bien sûr vous prenez de l'avant puisque ce postulat a été accepté par le législatif, nous avons prévu un montant spécifique dans le budget 2023, un montant de 35'000 francs, pour lancer une étude préliminaire par rapport à l'aménagement de cette rue Saint-Didier. Les résultats vous seront communiqués dès la fin de l'étude.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin.

Je passe au point 12.3 réponses au postulat du 29 avril 2022 intitulé «Postulat affichage», accepté en séance du Conseil général du 13 juin 2022.

Réponse au postulat du 29 avril 2022 intitulé « Postulat Affichage », accepté en séance du Conseil général du 13 juin 2022.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp pour la Municipalité. Donc je vais répondre à ce postulat que vous avez effectivement accepté l'année passée au mois de juin.

Le projet, il est bien avancé, je peux déjà vous le confirmer, c'est que le système d'affichage, il a été défini : Cadre métal support en bois, je vais pas trop rentrer dans les détails à une heure aussi tardive. La commune sera propriétaire de ces supports, le système est amovible, c'est-à-dire qu'il sera placé lorsqu'il y aura les besoins d'être placé, dimensions du panneau, c'est un format normalisé et ce sera des panneaux une à deux faces selon les emplacements que nous avons prévus

Et en parlant d'emplacements, c'est aussi déjà défini, on a déjà prévu à Collombey quels panneaux seront placés où, à Muraz, aussi à Illarsaz, aux Neyres et à Collombey-Le-Grand. La gestion de l'affichage aussi défini. Donc les supports seront installés minimum 30 jours avant la date des votations ou élections.

Ces supports serviront aux élections communales, cantonales et fédérales et aux votations communales. Le F4 je vous ai déjà dit donc, c'est 3 panneaux F4 qui feront un F12 standardisé.

Les partis politiques, vous serez les seuls responsables pour la mise en place et l'éventuel remplacement ou l'enlèvement des affiches et le vendredi suivant les élections, les panneaux seront retirés par les travaux publics.

Peut-être encore 2 dernières précisions, c'est que la confection de ces supports, elle ne remplace pas la possibilité que vous avez d'afficher le long des routes comme ça s'est fait jusqu'à maintenant et puis un montant pour ces supports se rapporte au budget 2024 parce que l'objectif principal, c'est que pour les élections communales, 2024, tout soit en place merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Planchamp.

13. Informations du Conseil Municipal

Intervention de Sotillo José: Nous passons donc maintenant au point 13 de l'ordre du jour, à savoir les informations du Conseil municipal.

Intervention de Chervaz Véronique : Véronique Chervaz pour la Municipalité, alors simplement pour vous informer que vous aviez voté l'année dernière lors du budget, 5000 francs pour la réalisation d'une fresque.

Donc, cette fresque va être réalisée la semaine prochaine et je vous invite à aller la voir dès le 23 juin, elle sera contre le bâtiment du Corbier, côté Dents-Du-Midi.

Intervention de Turin Olivier: Je poursuis Olivier Turin pour la municipalité, pour vous parler du rapport d'activité 2022 qui est en ligne et nous vous invitons à le consulter, à le regarder. Il y a pas mal de choses intéressantes à l'intérieur.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil municipal. Alors pour rappel, nous avons mandaté la HES-SO en collaboration avec la bourgeoisie afin de nous établir un rapport par rapport à la promotion touristique sur notre commune. Donc, nous avons pu, le mois de mars dernier, avoir la présentation de ce rapport. Pour rappel, l'objectif de ce mandat était en phase une, le diagnostic de comprendre le contexte territorial régional, le contexte communal en phase deux, l'identification des produits à potentiels touristiques, les sujets à traiter dans ce rapport et puis en phase trois, c'était le plan d'action et les recommandations qui étaient liées à proposition d'objectifs touristiques, les mises en valeur et en évidence sur le territoire par rapport à cette promotion. Donc, là, nous avons pu obtenir ce rapport, ce rapport qui nous détermine certains axes plutôt 3 axes sur lesquels nous pouvons travailler.

Au niveau du résumé, en point un, il en ressort en fait une mise en valeur sur le territoire communal au niveau du cadrage par thématique, d'améliorer la signalétique, coordonnée, harmonisée en fait dans les villages, par rapport aux différents points stratégiques de notre tourisme et aussi l'aménagement et l'accès aux sites touristiques. Donc ça c'est le point un par rapport à ce plan d'action. En deux on a l'évolution du public cible potentiel qui seraient les résidents de la commune, résidents des communes voisines, d'analyser aussi le tourisme sur nos communes. Et en point 3, le support de communication et distribution de l'information, la création de plateformes ou de coopération ou des structures. Donc, le Conseil municipal a rencontré dernièrement le Conseil bourgeois afin d'échanger sur différents thèmes, dont ce thème-là et la délégation promotion économique et promotion touristique.

Nous allons en fait travailler main dans la main avec le conseil bourgeois pour déjà œuvrer sur le point un la mise en valeur en fait, au niveau de tout ce qui est la signalétique. Donc là, en fait, on va regarder avec le conseil bourgeois pour travailler sur ce point de développer et mettre en avant déjà cette première mesure par rapport à ce plan d'action pour notre promotion touristique. Donc voilà merci. Peut-être juste un dernier point. Pour rappel, le montant de cette étude était de 31'000 francs partagés à 50-50 avec la bourgeoisie.

Intervention de Sotillo José: Merci au Conseil municipal, y a-t-il d'autres interventions ? Non.

14. Questions

Intervention de Sotillo José: On passe aux questions, au point 14. Y a-t-il des questions ?

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher. Je reste un peu étonné avant, on parlait du règlement pour les crèches où il fallait absolument un règlement pour signer des conventions parce que, par rapport aux vignettes, il me semblait que la population avait refusé le règlement des vignettes. Et puis l'autre jour en me baladant à Illarsaz par hasard, j'ai vu une jolie vignette derrière un pare-brise.

Je voulais savoir sur quelle base réglementaire ça a pu arriver ?

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Zürcher. Monsieur Planchamp.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp pour la municipalité. J'espère que c'était une vignette qui était valable chez nous ou bien ? Ou dans une autre commune ? Oui, et c'était certainement une autorisation de parquer, je pense pas une vignette.

Oui, c'était une autorisation de parquer qu'on délivre, qu'on a délivré depuis des années, à certaines personnes, par exemple les enseignants, on a maintenant un CMS privé qui nous a demandé une autorisation aussi de stationner, mais c'est au compte-goutte.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Planchamp. D'autres questions ? Monsieur Ruiz.

Intervention de Ruiz Noé: Noé Ruiz, le centre. C'est juste un détail pour qu'on puisse inviter la population à venir voir les débats du Conseil général. Il y a juste une coquille sur le site internet de l'agenda de la commune. On est convoqué à la salle des Combles de la maison de commune aujourd'hui. Juste une coquille, pour prouver que je lis le site.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Ruiz. Ce sera modifié pour la prochaine plénière. D'autres questions ?

Intervention de Sotillo José: Je passe aux divers. Y a-t-il des divers ? Madame Morisod.

15. Divers

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour les verts. Je souhaite aborder un point que je trouve fortement dérangeant. En effet, lors de la dernière séance plénière, nous avons déposé une interpellation sur les jardins de pierre. Le Municipal chargé du dicastère nous a répondu d'une manière inadéquate. Je m'explique tout d'abord, l'image devant illustrer un jardin de pierre ne correspondait absolument pas à la réalité. Le Municipal aurait dû contrôler cette photo. Ensuite faire l'amalgame entre les associations environnementales et une intervention politique est très surprenante. De plus, ledit travail de ces associations n'avait rien à voir avec le sujet de l'interpellation.

Je constate donc que le Municipal en charge du dossier ne maîtrisait pas son sujet, alors que les liens internet expliquant le thème, les analyses, les impacts ainsi que les solutions étaient téléchargeables directement à partir de l'interpellation. Préparer une intervention politique fait partie d'un mandat

législatif. Cela demande du travail de recherche, de rédaction et du temps. Le travail d'un exécutif est notamment de répondre aux sollicitations du législatif. Pour cela, il doit s'informer pleinement des sujets et, si nécessaire, de demander aux dépositaires des informations supplémentaires.

Il doit maîtriser ses dossiers et ne pas exprimer son opinion personnelle en faisant des amalgames grossiers et hors sujets qui n'amènent absolument rien au débat politique. Cette interpellation était importante et sérieuse. La réponse obtenue a discrédité notre travail et surtout n'a pas permis de mettre en évidence une réelle problématique qui faisait écho à un rapport mandaté par le Conseil fédéral. Merci de votre écoute.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Morisod pour cette intervention. D'autres divers ? Monsieur Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher. Ce week-end à Illarsaz c'était assez pénible. Je suis vraiment la fugue chablaisienne à fond, pas de problème, mais la coupler en même temps avec la fermeture de la route d'Illarsaz par rapport au centre équestre pour leur concours annuel, c'était très compliqué pour les gens d'Illarsaz.

Donc, je ne sais pas s'ils ne peuvent pas décaler d'une semaine ou je ne sais pas si la commune a été interpellée à ce sujet, mais en tous cas le canton, au niveau des organisations, ce serait assez pratique pour les gens d'Illarsaz parce que vraiment c'était trop compliqué. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Zürcher. D'autres divers ? Il n'y en a pas. Je remercie l'administration d'avoir prévu, à ma demande une verrée après la séance afin d'échanger encore quelques propos positifs, je l'espère, autour d'un verre malgré l'heure tardive à la fin de cette séance.

Je clos cette séance plénière du Conseil général en vous remerciant pour votre travail et nous vous retrouverons le neuf octobre pour notre séance plénière d'automne. D'ici là je vous souhaite un excellent été avec des vacances paisibles et reposantes. Bonne soirée et santé pour ceux qui veulent bien rester.